



**PLAISANCE & PÊCHE  
ÉCORESPONSABLES**



Trimestriel n° 84  
Décembre 2024

# Pêche Plaisance

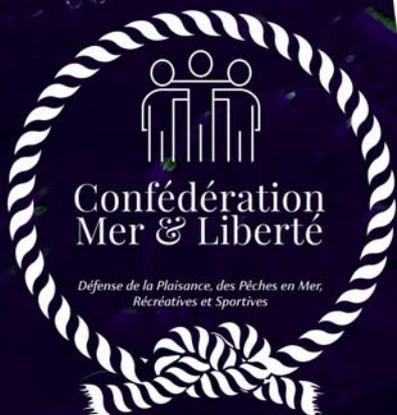
*Loisir sous haute surveillance - Ombrines en surfcasting  
Requin peau bleue - Requins des côtes françaises (1)  
Ports Propres - L'Apecs - Aire marine éducative*



La **FCSMP**  
rejoint  
la **FNPP**

**FNPP**  
**FCSMP**

Chasse Sous-Marine Passion



Impression: Jimenez Godoy - 672231532 - ©FNPP tous droits réservés. Reproduction interdite. Juin 2024.



# Festival National - DE LA PÊCHE -



23/25  
mai 2025

Parc des Expositions  
Nantes

Suivez-nous sur



gifap



[www.festivalpeche.com](http://www.festivalpeche.com)



Rejoignez-nous !

# SOMMAIRE

## ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 21
- Actualité régionale P 22 à 27

## ■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Master - Le thon rouge P 28
- Challenge Bourgenay - Sorties pédagogiques P 29
- Les requins des côtes françaises P 30 à 32
- Le requin peau bleu P 33
- L'Apècs P 35
- Les ombrines en surfcasting P 36 à 38
- Ports propres P 39
- Aire marine éducative P 41

## ■ DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

## ■ VIE DES ASSOCIATIONS

- La Tranche-s/Mer - Noirmoutier Berre-l'Étang P 46
- Le Douhet - Fécamp Berck-s/Mer Les Stermes P 47
- Berck-s/Mer Les Stermes - Lion-s/Mer Guidel-Plages P 48
- Larmor-Plage - Le Douhet Querqueville P 49

## ■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : beignets d'huîtres au persil et à la ciboulette P 50

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



**fnpp.fr**



## PÊCHE PLAISANCE N° 84 - Décembre 2024

Bulletin de liaison de la FNPP  
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis  
 Assistante : Muriel Jourdrein  
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

**FNPP**  
 BP N°14  
 29393 Quimperlé Cedex  
 Tél. 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**Ont collaboré :**

Patrice Allin	Jacques Andrieu	Michel Larose
Jean Lepigouchet	Hugues Andrieu	Sonia Broux
Annick Danis	Jean-Claude Hodeau	Jean-Luc Coret
Dominique Viard	Jackie Plataut	Pascal Morvan
Christophe Goumas	Arlette Halley-Duval	Marc Lasgouttes
Claude Bougault	Christian Cano	Isabelle Prévost
Jean Mitsialis	Camille Domingo	Alexandra Rohr
Alain Scriban	Patrick Zimmermann	Hémerance Leforestier
Joël Arvor	Jean-Pierre Fouquet	Océane le Meur
	Dominique Ropars	Gwénola de Rothon
	Christian Guiraud	Guillaume Fourrier
	Patrick Gobbe	Nicolas Ziani

**Photographes :** Jean-Charles Pauvert  
 Dominique Ternisien - Julien Andrillon

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation.  
 Les informations contenues dans le bulletin sont libres et  
 engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles  
 engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire  
 n° 0122 G 85896  
 ISSN 249-9630  
 Dépôt légal juin 2008

Prix : 3,50 €  
 Tirage : 21 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy  
 Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne  
 Tél. : 672231532



Dans ce dernier numéro, je voudrais revenir sur les faits marquants et faire un bilan de cette année écoulée. En début d'année, nous avons obtenu une première satisfaction par la **reconnaissance de la Confédération Mer & Liberté comme interlocuteur unique des ministères et de l'Administration**. Mais nous avons aussi connu des déceptions avec le secrétariat d'État à la Mer et à la Biodiversité et ses services avec lesquels nous n'avons pas vraiment pu constater de démarches positives envers la pêche de plaisance. Ceci est sans compter sur un nouveau changement de gouvernement qui vient à nouveau bouleverser les plans et les rencontres prévues. **Espérons que le futur ministre ait plus de considération envers nous**. Nombre de dossiers jusqu'alors traités de façon sectorielle et peu objective devraient pouvoir l'être dans leur globalité. **Nous sommes en droit d'attendre plus d'attention à la hauteur du poids économique et socio-logique lié à nos activités, et non pas d'être une seule variable sociale d'ajustement.**

Toujours une administration décevante, dans une logique de décision presque toujours technocratique, voire répressive, et loin des réalités du terrain ou des vraies pratiques. Nous restons pourtant déterminés et force de proposition dans les instances qui ont pris forme cette année au travers d'un **groupe de travail sous l'égide du Conseil national mer et littoraux (CNML), co-présidé par les sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle**. Les avancées sont encore trop peu nombreuses. Toutefois nous pouvons citer :

- l'ouverture de la pêche de la raie brunette en zone Ciem Vild&e ;
- la reconduction de la non-pénalisation de la pêche du bar du bord (mais toujours dans l'attente de la modification du décret actuel) ;
- la non-interdiction de la pêche du chinchard comme quelques DDTM en avaient fait un thème de contrôle l'été dernier.

D'autre part, **l'enregistrement du pêcheur de loisir est le thème majeur du travail en cours**. Il s'agira d'une démarche développée conjointement par l'administration et la Confédération Mer & Liberté afin de répondre aux exigences européennes de 2026 tout en préservant également un aspect pédagogique et d'information. Pour cela, il convient de **développer un dispositif simple et efficace d'enregistrement obligatoire** prenant la forme de la signature d'une charte de comportement par chaque pêcheur de plaisance avec une prise de connaissance de la réglementation en vigueur. L'administration devra donc, par cette démarche, aussi faciliter l'accès à toutes informations légales utiles.

Séparément, la déclaration obligatoire des prises avant débarquement fera également l'objet d'un travail, mais uniquement pour les espèces en difficulté ou sous plan de gestion. **Il est donc bien crucial d'en rester aux espèces sensibles pour lesquelles il sera prouvé que le prélèvement de la pêche de loisir est significatif** et, en tout cas, que les efforts seront répartis entre tous les acteurs de façon juste et équitable. **L'objectif fixé** : une organisation souple et efficace avec séparation des données statistiques propres aux pêcheurs de plaisance et avec des données strictement nécessaires au contrôle. Cela devrait aussi permettre de **rétablir de justes proportions concernant l'impact de la pêche en mer de plaisance sur la ressource**.

**D'autres demandes de l'administration ou de certaines fédérations ont été rejetées par les représentants de la confédération** comme l'obligation d'une licence obligatoire pour la pratique de la pêche sous-marine et l'utilisation du fusil harpon ou la définition d'une assiette familiale. Les dispositifs précités couvriront déjà largement ces préoccupations sur les aspects uniquement nécessaires ou essentiels.

Enfin, un travail important débute pour moderniser le volet sanction, c'est-à-dire de **simplifier les procédures actuelles interminables**, parfois variables entre acteurs en les rendant plus cohérentes, et souvent disproportionnées en cas d'infraction souvent légères de plaisanciers. De nombreux autres thématiques seront abordées en 2025.

**La pêche de loisir doit être vue sous un angle plus positif pour inciter à un développement harmonieux**. Il est nécessaire de moins l'aborder sous l'angle presque systématique des restrictions que par celle des incitations positives et des enjeux économiques et sociaux qu'elle représente. L'accompagnement et la montée en puissance de cette thématique peut se faire sous différentes perspectives, telles que les sciences participatives, la pêche citoyenne ou la pêche comme acteur social notamment en matière d'éducation. **L'enjeu reste la sensibilisation au respect de la mer auprès des plus jeunes ainsi que des pêcheurs de loisir**. Notre communication, et en particulier nos guides des bonnes pratiques, répondent déjà en partie à ces enjeux. Également, la FNPP, sensible aux problèmes d'environnement, avait créé en son temps une commission dédiée. La participation de notre fédération au projet life + avait provoqué l'émergence d'une **commission sciences participatives**.

C'est dans cet esprit que **la commission sciences participatives et la commission environnement ont donné naissance en octobre 2024 à la commission biodiversité marine et littorale**, chacune en y étant désormais rattachée ayant toujours son propre rôle et les mêmes responsabilités. Cette nouvelle commission montre **le niveau élevé d'engagement de la fédération sur ces préoccupations** ; elle devrait, pour une meilleure connaissance des milieux marins, amener les scientifiques à mieux tenir compte de nos contributions issues directement des réalités du terrain. Nous pouvons en nous associant apporter un autre regard et de nouvelles idées.

Depuis toujours, la FNPP s'est engagée dans le mouvement de la défense de la ruralité. Ainsi, **elle ne cesse de soutenir une pêche en mer de loisir écoresponsable et équitable qui engage tous les acteurs dans la préservation et la gestion durable de la ressource**, fondée sur des arguments scientifiques et non sur une approche dogmatique, telle que le voudraient les mouvements animalistes et certains écologistes extrémistes. **La ressource étant un bien commun, nous devons tous contribuer à une gestion raisonnée et durable.**

Le **nouveau site web de la FNPP** est en ligne, je vous invite à le découvrir et partager vos impressions (voir p. 45).

En novembre 2023, nous avons lancé une **enquête sur l'assurance des bateaux de nos adhérents**. Après une analyse comparative des assureurs, nous serons en mesure de vous présenter au début 2025, l'assureur qui vous proposera un contrat d'assurance multirisque couvrant le maximum de garanties, dans des conditions tarifaires privilégiées très concurrentielles et avec l'engagement d'un suivi personnalisé du plaisancier assuré, notamment dans le traitement des éventuels dossiers de sinistre.

**Le 51<sup>e</sup> congrès de la FNPP se tiendra du 28 au 31 mars 2025 aux Jardins de l'Atlantique, Club Vacances Bleues, à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée)**. Nous disposerons d'une structure avec un cadre de travail et de réflexion de grande qualité dans un lieu bien équipé et très accueillant. Je vous rappelle que **ces congrès sont d'une importance capitale pour le développement de notre fédération** et nous vous y attendons nombreux. Nous en reparlerons lors de notre prochain comité directeur de janvier.

Enfin, la FNPP est très active avec la confédération pour organiser notre présence au **prochain festival de la Pêche** (voir pages intérieures) qui aura lieu à Nantes du 23 au 25 mai 2025 à l'initiative de nos amis du Gifap.

La FNPP, votre fédération, est présente pour porter et défendre l'intérêt de la pêche de plaisance dans un esprit constructif et avec fermeté. Plus que jamais, soyons nombreux, rassemblés et solidaires. **Œuvrons pour une meilleure prise en considération du poids économique considérable que nous générons et des valeurs qui sont les nôtres.**

Je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et je vous présente mes meilleurs vœux pour 2025.

Jean Mitsialis  
président de la FNPP





## LOISIR SOUS HAUTE SURVEILLANCE

## La pêche de loisir devient une affaire de réglementation tentaculaire

Nous le constatons tous depuis maintenant de nombreuses années, la pêche de loisir, longtemps perçue comme une activité détendue et accessible, est aujourd'hui confrontée à des défis croissants tant économiques que sociaux et environnementaux. Face à la diminution des stocks halieutiques, l'Union européenne a mis en place des mesures pour préserver les ressources marines, et la pêche de loisir n'est pas exemptée de ces obligations malgré un poids environnemental minime en comparaison de celui du monde professionnel - toutefois parfaitement justifié au vu de l'importance du poisson dans notre quotidien alimentaire.

Pour autant nous nous confrontons quotidiennement à une jungle de textes européens et nationaux. Entre la politique européenne commune de la pêche, les directives, règlements généraux ou spécifiques ; et pour la France, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code des transports ; les décrets, arrêtés et autres réglementations locales, il devient difficile de suivre la tresse, fût-elle une huit brins dédiée au thon. Se rajoutent à la ligne déjà bien plombée, les directives Habitats et autre directive Oiseaux qui ont une incidence notable sur la pêche en bord de côte.

**Sur le plan consultatif, n'oublions pas les organismes comme le Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem), créé en 1902 et qui regroupe des scientifiques de vingt pays bordant l'Atlantique Nord, dont la France.** Sa mission est de mener ou coordonner des études sur les ressources vivantes et les écosystèmes de l'Atlantique Nord et d'évaluer l'état des stocks afin de faire des recommandations pour une utilisation durable des océans. C'est à lui que nous devons ce découpage administratif de nos eaux et côtes dont la cohérence semble bien lointaine avec celle ayant prévalu en 1902 et qu'il serait bon de remettre à jour.

**Au niveau national, nous avons l'Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) dont les missions sont de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable en améliorant les méthodes de surveillance, de prévision, d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier. Il convient de conserver à l'esprit une autre de ses missions qui est de favoriser le développement économique du monde maritime - dont la pêche de loisir fait partie.**

L'administration, elle-même, est à la peine dans ce maelström, comme en témoignent les errements antérieurs concernant la pêche du chinchard en début de saison, les attermolements de la pêche du bar du bord ou encore la fin de saison chaotique de la pêche du thon rouge.

À titre de signal faible, les propositions de la Commission européenne pour réduire les Totaux admissibles de captures (TAC) en mer Baltique pour neuf des dix stocks (cabillaud notamment) doivent nous alerter avant les négociations et leur ratification par les États membres, bien que la situation géographique comme environnementale ne soit en aucun lieu similaire à nos eaux françaises.

Dans les perspectives à venir, les lignes suivantes n'ont que le but de tenter d'éclaircir le processus qui transpose les règlements européens en droit français et in fine de faire une proposition iconoclaste même si logique.

**Pour les règlements européens, comme ceux relatifs à la pêche de loisir, il est important de noter que leur nature est contraignante : ils sont directement applicables dans tous les États membres sans qu'il soit nécessaire de les transposer dans le droit national. Cela signifie qu'en France, un règlement européen s'impose automatiquement et immédiatement aux administrations et aux citoyens, une fois publié au Journal officiel de l'Union européenne. (Rappelons qu'un règlement est adopté par le Conseil de l'Union européenne - Conseil des ministres - seul ou avec le Parlement européen. Deux instances où siègent en amont les représentants français, sur proposition de la commission, dans le cadre de son pouvoir propre ou en application des décisions du Conseil de l'Union européenne.)**





Cependant, dans le cas de la pêche de loisir, un règlement européen peut inclure des dispositions techniques qui nécessitent des ajustements au niveau national pour organiser la mise en œuvre de ces règles. Par exemple, la France peut adopter des mesures complémentaires dans le cadre de décrets ou d'arrêtés pour préciser les conditions de contrôle, les sanctions en cas de non-respect, ou les modalités pratiques d'application. Ces ajustements sont normalement encadrés de façon à ne pas contredire le règlement européen mais à en faciliter la mise en œuvre en fonction des spécificités nationales. C'est bien sur ce dernier point que les administrations nationales doivent faire un effort afin de prendre en compte les spécificités de nos écosystèmes si différents les uns des autres entre Menton et Dunkerque.

### En résumé

- **Applicabilité directe** : le règlement est directement en vigueur et ne nécessite pas de loi nationale pour entrer en vigueur.
- **Adaptations pratiques** : la France peut toutefois adopter des mesures pratiques pour s'assurer que les règles soient appliquées efficacement, par exemple en définissant les modalités de contrôle ou en introduisant des sanctions spécifiques en cas de non-respect.
- **Encadrement** : tout texte national ne peut qu'encadrer, préciser ou compléter le règlement, sans en altérer le fond.

Pour le domaine de la pêche de loisir, cela signifie que les pêcheurs doivent se conformer aux normes fixées par l'Union européenne (par exemple, les restrictions de capture, les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologique) mais que certaines adaptations demeurent possibles.

En France, la chaîne de gouvernance prend son origine au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, puis descend vers son ministère rattaché, le ministère de la Mer, et vient capeler leurs bras armés, la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), les Directions inter-régionales de la mer (Dirm) et les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

Afin de gagner en cohérence et dans le respect des textes européens, comme nationaux au niveau régional, les quatre Dirm métropolitaines et les deux Dirm outre-mer, ainsi que les DDTM

concernées, pourraient instituer un vrai dialogue décentralisé avec la Confédération Mer & Liberté, d'abord au niveau régional, puis selon les cas, au niveau national si nécessaire dans le cadre du groupe de concertation CNML, afin de procéder à des ajustements locaux des textes réglementaires européens et nationaux, et de coller au mieux au besoin de protection des espèces comme in fine la protection de notre propre écosystème économique et politique - encore bien vivant - qu'est le monde de la pêche de loisir\*.

\*Le Gifap (syndicat professionnel dédié à la défense des intérêts des industriels, fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants d'articles de pêche) estime le poids économique des pêcheurs de loisir (toutes pêches confondues) à 550 M€ annuels et leur poids politique à 3 M d'individus alimentant sept mille emplois directs.

Patrick Zimmermann

Vice-président Bretagne Sud

### Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Caudale bifide inférieure	Caudale arrondie	Crustacés

Tableau des tailles minimales en 3<sup>e</sup> de couverture.

### Les outils FNPP

www.fnpp.fr  
contact@fnpp.fr



## Remorques : un point sur la réglementation



Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser une remorque, que ce soit régulièrement pour tracter notre bateau transportable ou plus occasionnellement en début ou fin de saison.

On peut lire et entendre beaucoup de choses au sujet des obligations qui nous incombent dès lors que nous tractons. Ces informations sont souvent imprécises, voire inexactes. Afin de se prémunir de tout problème en cas de contrôle ou d'accident, un point sur la réglementation semble s'imposer.

### Permis B, formation B96 ou permis BE ?

Il convient ici de se référer à l'article R221-4 du code de la route. Le Poids total autorisé en charge (PTAC) de la voiture et de la remorque seront des données essentielles pour déterminer quel permis est nécessaire pour conduire l'ensemble.

- Pour tracter une remorque d'un PTAC maximum de 750 kg, un simple permis B suffira, ceci quel que soit le PTAC de la voiture qui tracte, même si l'ensemble dépasse les 3,5 t.

- Au-delà de 750 kg, une remorque est assimilée à un véhicule à part entière avec toutes les obligations que cela implique en termes de permis et d'assurance.

À ce moment-là, il convient de se référer aux PTAC du véhicule et de la remorque, tels qu'ils figurent sur les cartes grises :

- Si les poids cumulés ne dépassent pas les 3,5 t, le permis B sera donc suffisant.

- Entre 3,5 t et 4,250 t, la formation B96 est a minima nécessaire. Elle consiste en un apprentissage de 7 heures, en auto-école, à l'issue duquel une attestation de suivi vous est remise. Cette extension au permis B, qui a été créée en janvier 2013, est appréciable, car elle permet l'utilisation d'une remorque de taille assez conséquente sans devoir passer le permis BE, dont l'obtention est assez contraignante.

- Au-delà de 4,250 t et jusqu'à 7 t, le permis BE sera indispensable.

Il s'agit d'un vrai permis qui nécessite de repasser le code si celui-ci a été obtenu depuis plus de cinq ans. Il s'ensuit une formation complète portant sur des sujets de sécurité, techniques, manœuvres sur piste entre des plots et d'une partie conduite en zones urbaine et rurale. Un examen intervient à l'issue de cette formation. Depuis le 3 juin 2016, le permis BE est permanent et ne nécessite plus de visites médicales périodiques.

Il convient également de rappeler que les remorques d'un PTAC supérieur à 500 kg sont soumises à l'obligation d'établissement d'une carte grise avec donc immatriculation spécifique (article R317-8 du code de la route). Au-dessous de ce seuil, l'immatriculation du véhicule tracteur doit être apposée à l'arrière de la remorque.

### Comment s'y retrouver ?

Baucoup de choses inexactes circulent sur les obligations liées au tractage. Seule la carte grise vous apportera la réponse à vos questions.

En aucun cas, des notions de poids réel ou de poids à vide (mention G1 sur la carte grise) ne doivent être retenues. Si vous circulez avec une remorque porte-bateau à vide ou à charge, vous devrez toujours vous référer au PTAC (mention F2) pour connaître vos obligations. La capacité maximale de remorquage de votre voiture sera, quant à elle, déterminée par la mention G, et sa masse en charge maximale (PTAC voiture + PTAC remorque) par la mention F3.

Attention également lors de l'achat de la remorque. Pour des questions de coût, ou pour essayer de ne pas dépasser 3,5 t ou 4,250 t, on optera parfois pour un modèle sous-dimensionné avec le risque, outre d'usure prématurée, de problèmes évoqués ci-après.

Un exemple, vous possédez un véhicule d'un PTAC de 2,8 t et tractez une remorque de :

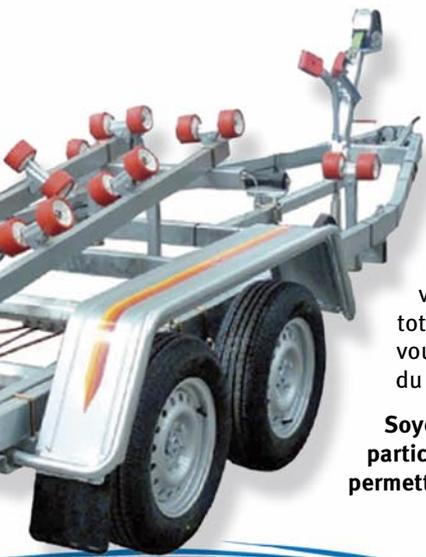
- 750 kg : permis B
- 1,4 t donc PTAC cumulé de 4,2 t : formation B96
- 1,5 t, donc PTAC cumulé de 4,3 t : permis BE

### Les risques de ne pas être en conformité

Il ne faut pas prendre cette réglementation à la légère, même pour parcourir quelques kilomètres ou avec quelques kilos de plus. Si l'ensemble attelé dépasse les 3,5 t, l'absence de permis BE ou de formation B96 équivaut à une conduite sans permis.

QUEL PERMIS ? (R221-4 modifié le 19/01/2013)

	<b>B</b>	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 750 kg
	<b>B</b>	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg &    PTAC + PTAC ≤ 3500 kg
	<b>B code 96</b>	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg &    PTAC + PTAC ≤ 4250 kg
	<b>BE</b>	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 3500 kg



En cas de contrôle, qui peut aller jusqu'à la pesée de la voiture et de sa remorque, cela se traduira par une immobilisation de l'ensemble et des poursuites pour défaut de permis.

**Mais le problème essentiel se présentera surtout dans le cas d'un accident. Cette absence de titre de conduite entraînera une déchéance de toute garantie.** Dans l'hypothèse d'un sinistre corporel, la situation peut devenir très compliquée pour le conducteur qui n'est pas en conformité. Il devra supporter ses propres dommages, ainsi que l'ensemble des préjudices matériel et corporel de la ou des victimes.

**Il conviendra également de bien vérifier les garanties auprès de son assureur.** Jusqu'à 750 kg, la remorque sera, la plupart du temps, assurée au minimum en responsabilité civile par le véhicule tracteur, voire par le contrat du bateau. Au-delà, elle devra être garantie indépendamment du véhicule. Certains contrats bateaux peuvent également, moyennant surprime, accorder une couverture totale (RC et tous risques) pour la remorque. En conséquence, en cas d'accident de la circulation lorsque vous tractez votre bateau, trois contrats peuvent être mobilisés : celui de la voiture, de la remorque et du bateau.

**Soyez donc vigilants sur ces points. Les conséquences d'un non-respect de la réglementation peuvent être particulièrement compliquées. Mais la formation B96 a apporté une option relativement simple pour vous permettre de tracter des bateaux de poids assez importants.**

Joël Arvor  
pour la commission plaisance

## SÉCURITÉ

### Nouvelle Division 240 - Octobre 2024

Une nouvelle version vient de paraître, voici les points principaux. Nous les développerons dans un prochain Pêche Plaisance et évoquerons les points de deuxième plan.

#### Équipement individuel de flottaison (EIF)

Les gilets sont maintenant soumis aux conditions de poids et de taille. Ils devront être adaptés à la morphologie de chacun. **Trois catégories ont été créées : jeunes enfants, enfants, adultes.** Pour les enfants de moins de 30 kg, quelle que soit la distance d'éloignement, le choix devra être fait au minimum dans la catégorie 100.

#### Coupe-circuit pour moteur HB et VNM

Il devait être relié au poignet ou à la jambe du conducteur. Il est ajouté maintenant « **ou à un point fixe de l'équipement de flottabilité porté par ce dernier** ». Le coupe-circuit électromagnétique non filaire devient soumis aux mêmes conditions que le coupe-circuit filaire. C'est-à-dire qu'il doit toujours y avoir un pilote à la barre si le moteur est en marche quel que soit le dispositif de coupure filaire ou non filaire.

#### Compas de route

Quand il est exigé et non agréé norme ISO, **il doit être de classe A ou B** et répondre à des dispositions précises (être compensé, disposer d'un éclairage, etc.).

#### Harnais et ligne de vie

Navires effectuant une navigation de 6 milles à moins de 60 milles d'un abri. Disposer d'un point d'accroche de la longe à déterminer sur le navire.

#### VHF

« **Fixe ou portative doit, à la mer, et lorsque cela est possible, rester en permanence à l'écoute de la voie 16 en ondes métriques. Cette veille doit être assurée au poste de navigation habituel du navire.** »

#### Location ou prêt de navire ou de véhicules nautiques à moteur (VNM)

**Durcissement des formalités de location** avec présentation du permis, rédaction d'un formulaire d'engagement à respecter la réglementation, à ne pas céder la barre du navire à un autre conducteur sauf déclaration préalable. Nouvelles obligations pour le loueur etc. Les VNM et les manifestations nautiques sont également concernés. Nous reviendrons sur tous ces points.

Patrice Allin  
responsable de la commission sécurité





## INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

## Ports de plaisance : des acteurs de la régénération de nos espèces endémiques ?

Nous autres pêcheurs, comme plaisanciers, sommes souvent taxés de prédateurs et de pollueurs. Nous constatons souvent, notamment l'été avec les estivants mais aussi au sein de nos environnements socio-politiques, qu'une agressivité latente se met en place un peu dans la même veine que celle rencontrée par nos amis chasseurs. Pourtant nous pourrions disposer d'atouts non négligeables pour faire face aux défis posés par l'évolution de nos milieux aquatiques.

Dans nos ports, sous le dioptre constitué par la surface de l'eau, se trouve un environnement souvent propice au développement de certaines espèces. Pourquoi ne pas profiter du calme relatif de nos havres et des efforts faits par les plaisanciers comme les sociétés d'exploitation en matière de propreté des eaux pour développer certaines pratiques bienfaitrices pour la régénération de certaines espèces ?

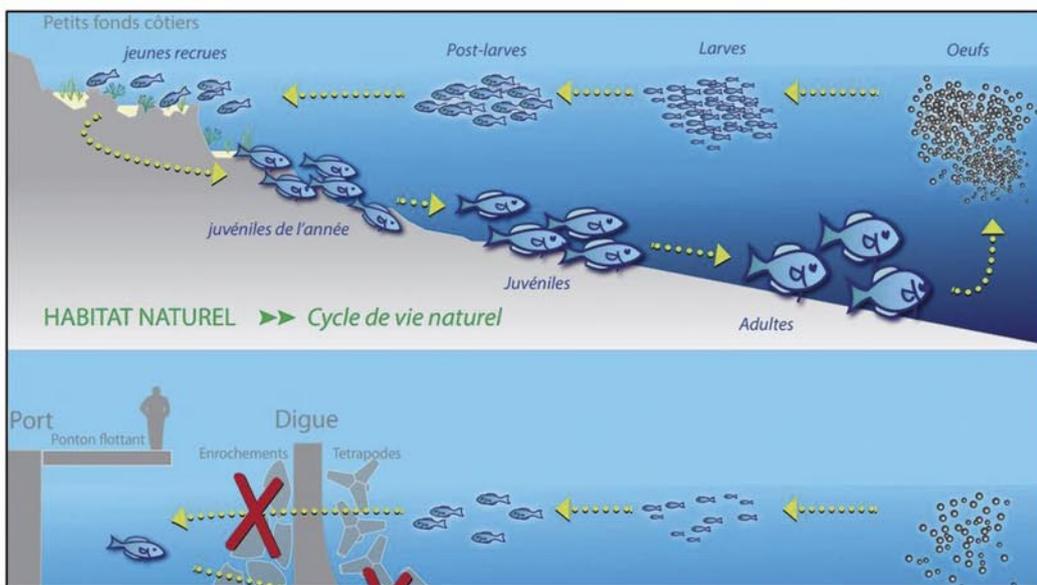
Les **écloseries** et **nurseries d'alevins** représentent des solutions prometteuses. Les pratiques de mise en place de ces dispositifs dans les ports de plaisance sont en plein essor, tant en France qu'à l'étranger. Ce phénomène s'inscrit dans le cadre d'une gestion écologique et durable des ressources marines, visant à restaurer la biodiversité et à soutenir les populations de poissons, dans un contexte d'évolution discutable des écosystèmes marins.

Ces installations sont pensées pour favoriser la reproduction, le développement et la croissance des jeunes poissons dans des environnements protégés et contrôlés avant leur relâche dans des milieux naturels plus sauvages.

### Les écloseries et nurseries à alevins : concepts et objectifs

Les **écloseries** et **nurseries** sont des infrastructures, conçues pour élever des alevins jusqu'à leur maturité suffisante avant de les relâcher. En éclosérie, les poissons adultes sélectionnés pour leur génétique et leur robustesse sont incités à pondre dans des conditions optimales. Les œufs sont ensuite recueillis et incubés jusqu'à l'éclosion. À ce stade, les alevins sont transférés dans une nurserie, où ils bénéficient d'une protection accrue contre les prédateurs et de ressources alimentaires contrôlées pour maximiser leur taux de survie. Le but est de les renforcer avant leur introduction dans l'environnement naturel.

Les ports de plaisance, en France comme ailleurs, représentent des zones privilégiées pour la mise en place de certaines de ces installations. Leur faible profondeur, leurs eaux abritées et la relative constance des conditions environnementales offrent un cadre propice à la croissance de jeunes poissons. **Cependant, ces environnements artificiels doivent être soigneusement gérés pour éviter une accumulation excessive de nutriments ou de polluants provenant des activités nautiques mais aussi terrestres liées à un environnement de loisir et commercial.**



### Pratiques en France : modèles et stratégies

En France, les projets d'écloseries et de nurseries en ports de plaisance se développent sous l'impulsion d'initiatives locales, souvent soutenues par des associations mais aussi des institutions. Ces pratiques ont également comme intérêt de développer une approche collaborative entre les pêcheurs plaisanciers, les collectivités locales, les associations environnementales et les gestionnaires de ports, avec un fort accent sur l'innovation.

Ces projets sélectionnent généralement des espèces locales ayant une valeur écologique élevée. Par exemple, des espèces comme le bar ou les espèces de dorades sont souvent élevées, car elles jouent un rôle clé dans la chaîne alimentaire locale. **L'objectif est non seulement de soutenir la pêche locale, mais aussi de rétablir les équilibres écologiques et de réguler la chaîne alimentaire dans les eaux côtières (réseau trophique).**

Par ailleurs, les ports de plaisance français cherchent à limiter leur impact environnemental en adoptant des pratiques et technologies respectueuses de l'environnement. Les nurseries flottantes, immergées ou les installations semi-naturelles, permettent aux alevins de s'adapter progressivement aux conditions naturelles.

Ces systèmes sont aussi accompagnés de protocoles de surveillance qui évaluent la qualité de l'eau et les taux de survie des alevins relâchés.

## Pratiques à L'Étranger : innovations et pratiques

À l'international, les pratiques de mise en place d'écloseries et de nurseries dans les ports de plaisance varient en fonction des écosystèmes et des ressources disponibles, mais elles partagent des objectifs similaires : restaurer les populations de poissons, améliorer la biodiversité et créer un cercle vertueux pour les écosystèmes locaux.

En Europe, comme aux États-Unis, de nombreux projets combinant écloseries, nurseries, collaboration entre l'université, la société civile et les États. Ces pratiques permettent en outre le développement de technologies bénéfiques à l'aquaculture et la surveillance environnementale.

L'exemple le plus intéressant à l'échelle nationale est certainement celui du modèle japonais. Au Japon, où l'aquaculture est très développée, les écloseries et nurseries sont souvent intégrées dans les zones de ports et combinées avec des récifs artificiels, créant des habitats pour les jeunes poissons. La méthode japonaise repose sur la résilience écologique et l'utilisation d'écosystèmes naturels améliorés. Par exemple, des herbiers artificiels sont parfois installés pour simuler les habitats côtiers, favorisant la protection et l'alimentation des alevins dans des conditions proches du milieu naturel.

### Défis et perspectives

La mise en place d'écloseries et de nurseries dans les ports de plaisance soulève plusieurs défis, parmi lesquels la gestion des espaces portuaires, le contrôle des polluants et les coûts d'infrastructure. Cependant, les bénéfices écologiques, économiques et sociaux de ces projets sont significatifs. En créant un environnement favorable pour les jeunes poissons, ces initiatives permettent non seulement de réhabiliter les écosystèmes marins côtiers, mais elles contribuent aussi à la sensibilisation du public et à l'engagement communautaire.

En conclusion, les pratiques de mise en place d'écloseries et de nurseries dans les ports de plaisance, tant en France qu'à



l'étranger, montrent des résultats prometteurs pour la restauration de certaines populations de poissons et le maintien de la biodiversité marine. Il est indéniable que ces projets pourraient ouvrir la voie à de nouvelles méthodes, et de nouvelles approches locales collaboratives louables pour l'image de notre communauté. Par ailleurs, le développement de ces infrastructures allierait l'innovation technologique et gestion environnementale rigoureuse de nos ports de plaisance qui deviendraient des zones de soutien aux écosystèmes marins locaux, tout à l'honneur des sociétés d'exploitation partenaires.

À notre humble niveau, il ne semble pas envisageable de développer des écloseries mais plutôt de participer activement avec les sociétés gestionnaires des ports à l'implantation de nurseries à alevins d'espèces endémiques sous nos pontons, sur les digues et autres lieux favorables.

Patrick Zimmermann  
responsable de la commission infrastructures portuaires

**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer**  
09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)

### Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

**Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp](http://www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp)

**2/** Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

**Tarif : 40 €** (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

**Tarif : 20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**Je choisis la formule n° : ..... Montant : .....**

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à  
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

a  
c  
t  
u  
n  
a  
t  
i  
o  
n  
a  
l  
e

## Saisie de 2 tonnes de coquille Saint-Jacques !

La coquille Saint-Jacques fait parler d'elle, alors que la campagne a démarré le premier octobre en Normandie avec, encore cette année, une ressource toujours aussi abondante. En effet, début octobre, un banal contrôle routier par la brigade de gendarmerie mobile d'une camionnette en surcharge et dépourvue d'autorisation sanitaire, a conduit la gendarmerie maritime de Dieppe à la saisie de 2 t de coquilles Saint-Jacques, ce qui correspond au quota journalier alloué aux bateaux de pêche de 15 à 16 m de long.

Le conducteur n'ayant pu justifier l'origine de sa cargaison, une très forte probabilité laisse à penser à une destination de vente à la sauvette. L'enquête portera sur l'absence de traçabilité des coquilles saisies et vérifiera également si cette intrigue relève d'une tentative de vente sous le manteau, voire d'une capture non déclarée hors quota de pêche autorisée.

**La profession, dans son ensemble, dénonce ces pratiques et se prononce unanimement pour davantage de contrôles.**

Outre le principe de respect des règles de bonne gestion de la ressource, le CRPEM (Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Normandie) dénonce les ventes « au noir » avec leurs effets néfastes sur le circuit de commercialisation de la coquille. **Ce type de vente tire le prix vers le bas, alors que tous les efforts tendent conjointement vers une meilleure valorisation commerciale de la coquille Saint-Jacques fraîche qui devrait être considérée comme un produit haut de gamme.**

### Quota du maquereau

**Baisse drastique du quota de maquereau de l'Atlantique Nord-Est recommandé par le Ciem. En effet, le Ciem a publié le 30 septembre son dernier avis sur les possibilités de pêche du maquereau pour 2025, appelant à une réduction de 22 % des limites de capture.**

Les captures totales de maquereau en 2023 ont été d'environ 1,05 Mt, dépassant très largement les recommandations pour 2025. Son avis porte sur **une réduction du quota de maquereau de l'Atlantique Nord-Est à 576 958 t pour 2025**, le plaçant à son niveau le plus bas depuis une décennie, et sur une réduction de 22 % par rapport à sa recommandation de l'année en cours qui s'élevait à 739 386 t. **La biomasse du stock reproducteur demeure supérieure au seuil critique**, et donc dangereusement proche du niveau de précaution, estimé pour 2025 à 2,61 Mt, avec une augmentation à 2,71 Mt d'ici 2026.

Toutefois, le Ciem précise que la pression de pêche demeure toujours **supérieure aux limites durables nécessaires** pour maintenir la population de maquereau à long terme, mais que la somme des quotas unilatéraux déclarés par diverses nations a dépassé en moyenne de 40 % les captures recommandées depuis 2010, **menaçant ainsi à long terme l'espèce et l'industrie de la pêche.**

**Le partage autour du maquereau reste en effet problématique depuis des années.**

Denis Cottard  
responsable commission pêche

Faites le pas et optez pour le choix de cette licence, au coût modique de 32 €, que vous soyez pêcheur sous-marin occasionnel ou régulier.

Il est important de rappeler que le pêcheur en apnée, en cas de contrôle, doit être **en mesure de présenter une attestation justifiant qu'il est titulaire d'une assurance** couvrant sa responsabilité civile pour la pratique de la pêche sous-marine. Bien évidemment, la licence FNPP/CSMP lui accorde cette garantie, et bien plus. Outre une garantie individuelle accident qui peut lui être proposée, rejoindre la FNPP/CSMP relève du bon sens.

La FNPP est la plus importante fédération de pêche récréative. Elle a surtout rejoint la Confédération Mer & Liberté qui est devenue l'interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. À ce titre, grossir les rangs de la fédération devient plus que jamais une nécessité. Notre espace de liberté est grignoté un peu plus tous les ans sous les coups de butoir de la Commission européenne et/ou d'une administration nationale pas toujours à l'écoute.

N'en déplaise aux anti-fédérations, sans elles la situation serait bien pire et nos décideurs s'en seraient donné à cœur joie, comme ils ont pu le faire à une époque où la pêche sous-marine était peu ou pas représentée.

Il s'agit d'ailleurs d'un  **sujet**  : ces interdictions qui ont été mises en place à l'encontre de la seule pêche sous-marine sans la moindre justification et surtout concertation. Une méconnaissance totale de notre activité a été la plupart du temps à l'origine de ces interdits. On peut citer les Glénan, l'île d'Yeu, ou encore cette réserve à crustacés entre Morgat et le Cap de la Chèvre et qui concerne uniquement les pêcheurs sous-marins...

Les choses ont évolué, et c'est heureux. Il est actuellement reconnu que la pêche en apnée est la méthode de capture la plus sélective qui soit. Maintenant, il convient de faire l'inventaire de ces zones et de... voir avec qui de droit pour essayer de faire évoluer ces décisions d'un autre temps.

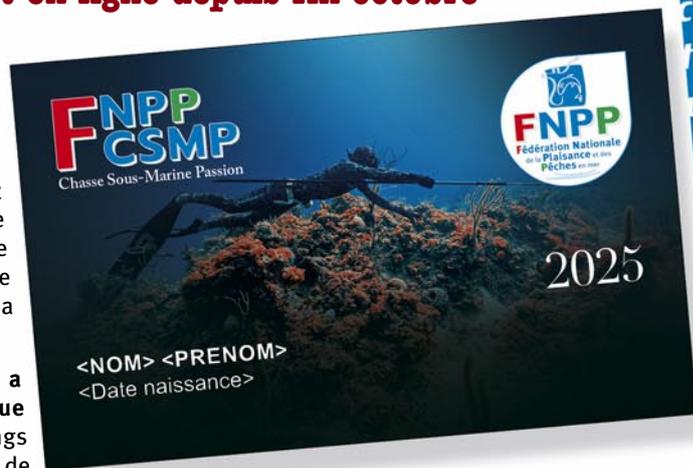
### Accident en chasse sous-marine

Le décès de Benjamin Brisson, mortellement atteint par une flèche lors d'une plongée à Rochebonne ce lundi 28 octobre 2024 emporte tout le monde de la pêche de plaisance et plus encore la chasse sous-marine dans un profond désarroi.

La FNPP - et particulièrement sa section chasse sous-marine - sont profondément attristées par cet événement. Le plateau de Rochebonne est situé à une trentaine de milles des Sables-d'Olonne et Benjamin était à la fois fin connaisseur des lieux et très expérimenté. Deux amis plongeurs l'accompagnaient pour cette plongée. Sur appel VHF, les secours sont intervenus pour un hélitreuillage et une enquête est en cours pour déterminer les circonstances du drame.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à tous ses proches.

Joël Arvor  
responsable commission pêche sous-marine



En 2012, nous avons réussi à harmoniser les tailles réglementaires des espèces pêchées en loisir, de la frontière belge à la frontière espagnole, même si quelques disparités subsistaient, comme la référence au 48° parallèle dont on sait depuis que c'est une ligne imaginaire que les poissons, en particulier, ne connaissent pas. Depuis, quelques arrêtés ont modifié certaines tailles mais dans l'ensemble, cela reste acceptable. Cependant, il existe encore des différences notables avec les tailles appliquées aux pêcheurs professionnels, ce qui est incohérent et insupportable (maigre et bar en Atlantique par exemple).

Je me suis intéressé, dans un premier volet, aux engins ou outils de pêche autorisés et vous allez voir que c'est totalement incohérent. Dans les volets suivants, je m'attaquerai aux limitations journalières de capture (quotas) et aux périodes de pêche.

Je dis et redis ce que je répète depuis des années, le pêcheur à pied, vacancier en camping-car par exemple, qui parcourt le littoral ouest de la France, a intérêt à prévoir un coffre spécial pour mettre ses outils, en particulier pour la pêche des coquillages, et aussi à avoir sa bible avec lui.

### Récapitulatif des engins de pêche à pied en mer du Nord, Manche et Atlantique (x : engin autorisé)

Grappin à oursins

Crochet à crabes

Départements	59	62/80	76	14	50	35, 22, 29 et 56	44	85	17	33	40	64
Baleine de parapluie							X	X				
Binette						X						
Ciseau à bois						X (29)						
Couteau		X			X	X	X	X				
Couteau à palourdes						X			X			
Cuiller	X	X				X	X	X	X			
Fourche-bêche	X	X			X	X	X	X				
Fourchette							X	X				
Gouge à couteaux						X						
Grappette à main									X			
Grappin à oursins						X						
Griffe à 3 dents	X	X					X	X				
Griffe à 4 dents					X	X						
Marteau et burin						X						
Pelle	X	X										
Pelle triang. 10x17 cm					X							
Piochon-démanchoir									X			
Piquot (fourche à 2 doigts)					X				X			
Pompe à vers	X	X										
Râteau 20 cm					X	X						
Râteau 35 cm						X						
Râteau à lançon					X							
Râteau à sole					X							
Serfouette							X	X				
Palangre ou ligne de fond	X	X	X	X	X	X	X	X				
Balance			X		X							
Bichette à lame	X	X	X	X	X							
Bichette à ouverture variable (fouine dans le 76)			X		X							
Épuisette	X	X	X	X	X	X	X	X				
Haveneau	X	X	X	X	X							
Croc/crochet	X	X	X	X	X	X						
Gaffe					X							
Casier à bouquet					X							
Casier à crustacés	X	X			X							
Casier à seiches					X							



Couteau détroqueur



Couteau à palourdes



Grapette à trois dents



Panier à bouquet

Évidemment, on ne peut pas trop détailler. Cependant, ces différentes réglementations appellent, de ma part, un certain nombre d'observations.

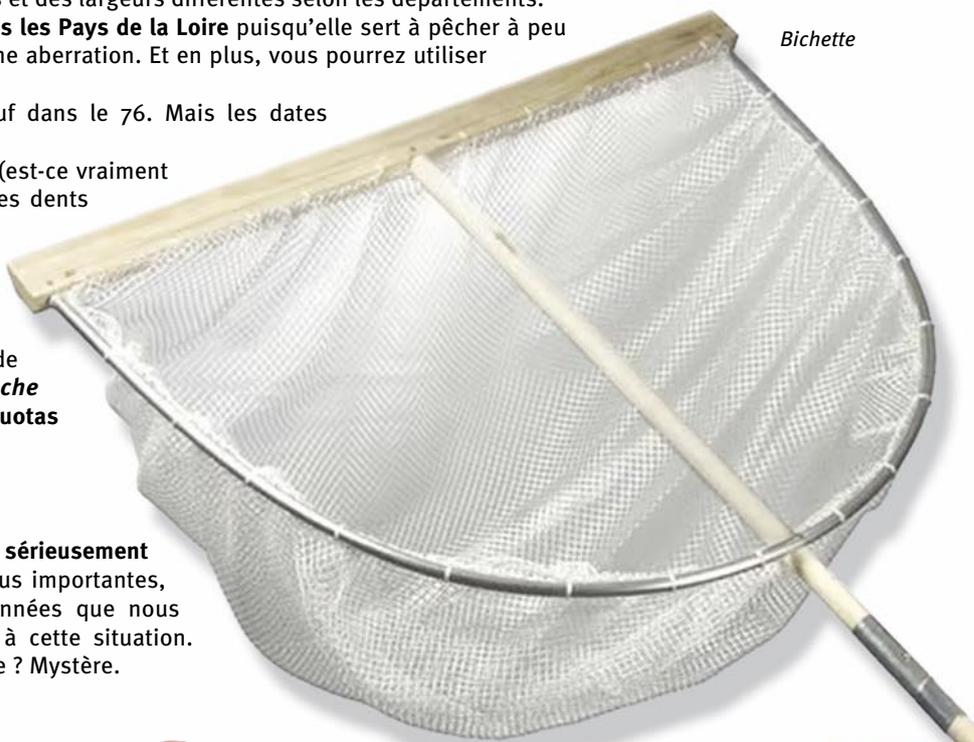
- Certains outils portant un nom différent (griffe, grapette) sont destinés à la même utilisation (nom local sans doute).
- La fourche peut avoir quatre ou cinq dents. Cependant, on ne précise pas le nombre de dents de la fourche, ce qui est insupportable.
- Les râtaux ont des longueurs de dents et des largeurs différentes selon les départements.
- La baleine de parapluie est très prisée dans les Pays de la Loire puisqu'elle sert à pêcher à peu près tous les coquillages, bigorneau, coque... ; une aberration. Et en plus, vous pourrez utiliser une cuiller pour pêcher l'ormeau !
- Les lignes de fond sont autorisées partout sauf dans le 76. Mais les dates d'utilisation sont différentes.
- La griffe à main peut avoir trois ou quatre dents (est-ce vraiment important ?) et en Manche il y a un écartement des dents minimal à respecter.
- On notera qu'il n'y a quasiment pas de réglementation dans le 33, le 40 et le 64.

Et je pourrais continuer encore, la liste est longue. Je ne vous dis pas le casse-tête pour les fabricants de matériel de pêche. Nous verrons dans les *Pêche Plaisance* suivants les disparités concernant les quotas et les périodes de pêche.

### Conclusion

Il est impératif que les pouvoirs publics s'attaquent sérieusement au problème ; certes, il y a des préoccupations plus importantes, mais quand même ! Cela fait une vingtaine d'années que nous demandons qu'une structure nationale s'attaque à cette situation. Serons-nous entendus avant le quatrième millénaire ? Mystère.

Jean Lepigouchet  
responsable commission pêche à pied



Bichette

Terminée la pause estivale avec les derniers suivis des populations de palourdes, début septembre, à la Bernerie-en-Retz et au Gois Noirmoutier ! Jade, la doctorante qui travaille sur ce projet scientifique initié par notre fédération, a repris les analyses pour rechercher les traces de métaux lourds dans la chair des coquillages prélevés pendant les deux dernières années de suivi, ainsi que dans les sédiments de leurs milieux. L'ensemble des résultats obtenus feront l'objet d'une publication probablement à la fin de cette année. L'étape suivante visera à détecter les traces d'hydrocarbures et celles des microplastiques.

Parallèlement, l'étude socio-économique de l'impact de la pratique de la pêche à pied sur les sites étudiés se poursuit. À ce sujet, dans le précédent *Pêche Plaisance*, vous avez été sollicités pour répondre à un questionnaire élaboré par Nantes université, au choix à partir d'un QR code ou d'un lien en utilisant soit un téléphone portable soit un ordinateur. **Des réponses sont parvenues, pas assez nombreuses ; d'autant que certaines ne sont pas exploitables, car incomplètes. Alors un peu de courage !**

N'hésitez pas à faire participer, quitte à les aider pour la saisie, vos amis, les membres de vos familles qui pratiquent la pêche à pied (pas que pour les palourdes), même occasionnellement. Merci pour votre compréhension, **vo**tre coopération est indispensable pour les scientifiques.

Vous l'aurez remarqué dans le titre « Sciences participatives », le mot « participatives » a autant d'importance que celui de « sciences ». C'est ce que beaucoup d'associations affiliées à la FNPP pratiquent déjà en agissant depuis de nombreuses années sur le terrain. En bons citoyens écoresponsables, vous êtes sensibles à l'état de votre environnement et à celui des ressources marines que vous souhaitez protéger. **Vous êtes de véritables sentinelles de la mer.**

Beaucoup d'associations, qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont à l'origine du nettoyage manuel des rivages, action relayée, amplifiée souvent par les communes n'excluant pas cependant le nettoyage mécanique, néfaste, de certaines grandes plages.

**Le bac à marée, initiative complémentaire, aussi réclamée par les associations, est maintenant bien présent sur les entrées et sorties des plages du littoral.** Mais les bénévoles de la FNPP font plus encore. Ainsi, l'Association des pêcheurs plaisanciers du bord de la Rance et celle de la Société nautique de Port de Bouc ne se contentent plus du nettoyage en surface, elles organisent des ramassages de déchets en plongée. Bravo !

**N'hésitez pas à communiquer au secrétariat de la FNPP toutes vos initiatives en faveur de l'environnement et de la ressource : elles font actuellement l'objet d'un recensement, leur inventaire n'est probablement pas exhaustif car depuis longtemps vous pratiquez l'écologie sans le savoir !**

Annick Danis  
responsable de la commission sciences participatives

## Évaluation de l'impact de la pêche à pied sur l'économie Littorale

Participez à l'enquête et partagez votre expérience avec Nantes université et la FNPP.

Nos actions de terrain maintenant achevées, continuez à nous aider encore plus nombreux, que ce soit vous, adhérents de la FNPP au travers de vos associations, votre famille, vos amis, vos relations : le point commun étant de pratiquer la pêche à pied occasionnellement ou assidûment et de répondre au questionnaire concocté par Nantes université.

**La FNPP compte sur vous !**

**Plus elle recevra de réponses et plus les résultats seront pertinents et crédibles :** c'est facile, il suffit d'utiliser au choix le lien ci-dessous ou le QR Code ci-contre, cela ne prend que cinq minutes.

<https://questionnaires.univ-nantes.fr/index.php/716367?lang=fr>



**Le thon,  
c'est bon !**

Ce slogan publicitaire rajeunira quelques-uns d'entre vous, amis pêcheurs de loisir, vous dont la mémoire a été rendue inoxydable au temps qui passe grâce à sa consommation, phosphore oblige.

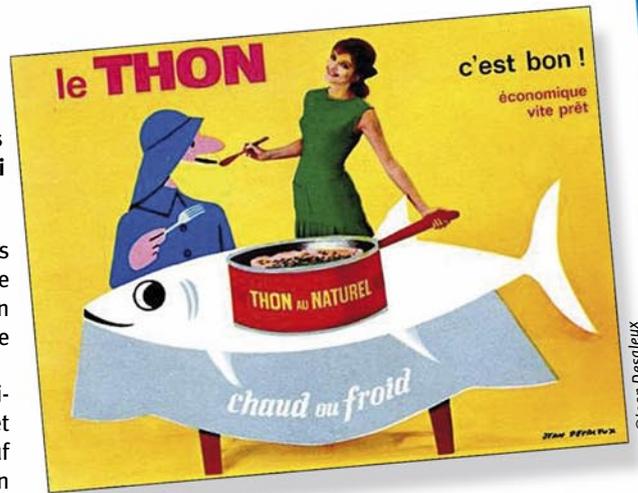
Souvenez-vous, c'était au temps où la réclame préconisait sur les trois chaînes télévisuelles existantes qu'il fallait, entre autres, manger des artichauts de notre belle Bretagne, puis décider de suivre le bœuf, ou manger du thon en boîte, parce que le thon, c'est bon ! Pour l'anecdote, le repas pouvait prendre fin dans la joie sur une banane mangée par les deux bouts.

Les temps ont changé ; la réclame est devenue « spots publicitaires ». Les artichauts luttent pour exister encore parmi les entrées de carottes râpées et autres salades plus ou moins exotiques, enfermées sous plastique ; le bœuf se voit reprocher ses flatulences censées attaquer la couche d'ozone ; le thon est pollué au plomb et autres saloperies et les bananes provoquent des catastrophes environnementales à cause du chlordécone utilisé comme pesticide.

Reste qu'au-delà de ces messages simplifiés, jetés en pâture à des auditeurs sursaturés d'infos diverses, et si souvent menaçantes, grandit l'inquiétude de voir se dégrader les milieux anciens où s'épanouissaient autrefois végétaux et animaux. Le constat se précise chaque jour, et le tableau d'une nature vierge et lumineuse voit se multiplier les souillures que font la plupart des activités humaines. La conscience grandit donc de préserver l'avenir.

Lorsque les filières agricoles travaillent à produire toujours plus et parfois sans précaution, l'agriculteur s'interroge sur la vertu environnementale de ses pratiques ; s'il le désire et le peut, il met de plus en plus en œuvre des méthodes qui, avec le temps, visent à permettre le retour à un environnement de qualité.

Là résident sans doute les problèmes spécifiquement marins ; sachant les liens étroits qui existent entre milieux et espèces, la pêche, même de loisir, se résume à prélever des ressources qu'on n'a pas produites, à l'exception de la conchyliculture. Quant aux milieux, ravagés qu'ils sont par les chaluts entre autres, la question se pose de savoir comment les réparer pour les rendre un jour aptes au retour d'une flore et d'une faune florissantes. Au bénéfice du doute, admettons que nos chercheurs y travaillent.



**Dans ces conditions, que faire, nous autres pêcheurs de loisir pour contribuer concrètement à ce qui ressemble fort aux travaux d'Hercule ? Que faisons-nous déjà avec la FNPP pour apporter des solutions ?**

À la vérité, de brochures en plaquettes largement diffusées et expliquant les bonnes conduites aux plaisanciers, de *Pêche Plaisance* édités sous le sceau d'une pêche écoresponsable et durable, de la tenue d'écoles de pêche, de tenues de stands sur les salons nautiques, de participation à des parcs marins et autres structures, et que sais-je encore, nos actions sont innombrables, bien que pas toujours connues de tous.

**C'est donc de ça qu'il s'agit : continuer à réfléchir, à agir sans faiblir et à le faire savoir, à partager en somme. C'est l'ambition du futur site de la FNPP.**

Un jour, c'est certain, nos petits-enfants affirmeront sans crainte que le thon, c'est bon !

Dominique Viard  
responsable de la commission environnement

**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer**  
09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)

## Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

**Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp](http://www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp)

**2/** Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

**Tarif : 40 €** (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

**Tarif : 20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**Je choisis la formule n° : ..... Montant : .....**

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à  
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

## Groupe de travail et de concertation au Sénat

Jean Mitsialis, co-président de la Confédération Mer & Liberté et président de la FNPP, Alain Scriban & Christophe Goumas, vice-présidents de la FNPP, Benoît Mayolle, président du Gifap (Groupement de l'industrie française d'articles de pêche), lors du groupe de travail et de concertation au Sénat du 24 septembre dernier, et présidé par les sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle dans le cadre du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie nationale pour la mer et aux littoraux (SNML). L'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par la pêche en mer de loisir, y compris les professionnels, y sont représentés.



Repoussée de juillet à septembre, cette réunion a été l'occasion de **marquer notre opposition à l'application de la notion hasardeuse « d'assiette familiale »** qui ne serait pas autre chose que d'instaurer un quota supplémentaire toutes espèces, les plus sensibles et faisant déjà l'objet de mesures restrictives. Nos positions en particulier sur le bar (ayant pris note de la procédure en cours de révision du Code rural ayant mené à des interprétations abusives concernant la pêche du bord, et même taille 42 cm pour tous, deux bars/jour nord et sud), sur le lieu jaune (taille 42 cm et période de repos mieux ciblée et éventuellement différenciée selon les zones, applicables par tous les pêcheurs sans distinction), sur le thon (levée du quota de 1 % avec un quota pêche de loisir établi sur base d'un thon/bateau pour la pêche de loisir) ont été rappelées.

A été également évoqué par la **Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), un travail en cours concernant la problématique des sanctions.** L'objectif est à la fois de simplifier la question des infractions légères pour mieux les qualifier sous forme de contravention avec timbre amende ou autres, tout en évitant une qualification trop systématique délictuelle et en créant un cadre offrant une application plus uniformisée par les différents acteurs de contrôle (police et gendarmerie maritime, OFB, etc.) avec aussi une dimension, si possible pédagogique.

## Fête de la mer et des littoraux : cap sur 7<sup>e</sup> édition !

La 7<sup>e</sup> édition se tiendra, toujours sur un mois, **du 6 juin au 6 juillet 2025**, dans un contexte particulier, celui de l'Année de la mer avec son temps fort : la **conférence des Nations Unies sur l'océan (United Nations Ocean Conference-UNOC) à Nice du 9 au 13 juin 2025.** Le ministre de la Mer et de la Pêche a souhaité associer la Fête de la mer et des littoraux au prochain comité de pilotage ministériel sur l'Année de la mer, le 14 novembre 2024. Les thèmes des précédentes éditions sont plus que jamais d'actualité parmi lesquels :

- la protection de la mer et des espaces côtiers ;
- la mise en valeur de la charte « Plages sans déchets plastiques » ;
- les sciences et la mer ;
- la qualité sanitaire des eaux côtières ;
- les aires marines éducatives ;
- la valorisation du patrimoine maritime ;
- l'économie bleue ;
- les initiations aux sports nautiques ;
- la sûreté et la surveillance en mer ;
- le sauvetage en mer.

Nous comptons une nouvelle fois sur votre fidèle participation, rejoignez-nous... toujours plus nombreux !

La prochaine réunion de fin décembre devrait permettre de reprendre ces problématiques avec l'ensemble des partenaires et aussi d'approfondir, dans le cadre des obligations européennes de 2026, la problématique d'une déclaration annuelle ou biennale des pêcheurs via notamment la signature d'une charte de pratiques écoresponsables, démarche permettant de mieux apprécier le poids réel de la pêche plaisance.

**Le respect d'une approche constructive et collaborative avec la confédération, ouvrant aussi accès à des informations légales plus ciblées et rapides de l'administration, voire pédagogiques et de bonnes pratiques sera un aspect primordial.**

Parallèlement sera abordée la question de la **déclaration séparée des prises des espèces sensibles sous gestion** dans le cadre de ces mêmes obligations de suivi en lien avec la base européenne existante de données sur la ressource, le principe de non-liens commerciaux ayant été acté.

Alain Scriban  
vice-président conseil communication  
et secrétaire général



Sophie Panonacle  
présidente du Conseil national de la mer et des littoraux

**NDLR : n'oubliez pas que la FNPP étant participante à cette initiative, il est important que chacune de vos manifestations FNPP organisées dans le créneau du 6 juin au 6 juillet 2025 et pouvant contribuer à cette édition de la Fête de la mer et des Littoraux, doivent être enregistrées sur le site <https://fetedelameretdeslittoraux.fr/> Cet inscription faite le plus tôt possible offre alors des relais de communication et une plus large publicité.**

# 51<sup>e</sup> congrès FNPP du 28 au 31 mars 2025

La FNPP vous accueille aux Jardins de l'Atlantique,  
Club Vacances Bleues, Port Bourgenay  
Talmont-Saint-Hilaire (Vendée).

Comme pour chaque congrès, organisé tous les deux ans sur un site littoral, les équipes régionales de la FNPP se sont attachées à proposer aux participants un cadre de travail et de réflexion de grande qualité dans un lieu bien équipé et très accueillant. Cette année, les participants seront reçus dans un établissement de classe hôtelière trois étoiles, en bord de mer qui offre aux congressistes et accompagnant(e)s de multiples possibilités d'excursions, de visites, d'accès aux soins balnéo et à la piscine intérieure chauffée de l'hôtel.

Au-delà du cœur du congrès dont voici le programme des séances de travail traditionnellement prévues dans ce type d'évènement :

- **réunion du conseil d'administration** : vendredi 28 mars, 14h30-18h30,
- **réunion du comité directeur** : samedi 29 mars, 9h30-12h30,
- **réunion des commissions** : samedi 29 mars, 14h30-18h,
- **assemblée générale ordinaire** : dimanche 30 mars, 9h30-12h.

Vous pourrez profiter de ce lieu d'exception, entre pinède et océan, Les Jardins de l'Atlantique, l'une des pépites de la chaîne Vacances Bleues : « À seulement douze kilomètres des Sables d'Olonne, ancré au cœur d'une pinède et face à l'océan, le club Les Jardins de l'Atlantique, fraîchement rénové en 2022, offre une escale revigorante, un lieu de réception unique avec son architecture moderne et son catalogue de services et d'animations pour accueillir un tel évènement.

Côté hébergement, cent trente-cinq chambres spacieuses, avec vue pinède ou océan. Côté restauration, deux restaurants, deux bars dont un avec piste de danse et véritable bowling, et une salle privatisable pour les soirées de gala. Pour les espaces de réunions, de multiples salles d'atelier, la salle Atlantic pour les séances plénières, les repas de galas, les spectacles et soirées à thèmes. Côté détente sur place, l'espace bien-être avec piscine, sauna, hammam et soins, salle de sports, tennis, squash... »

Au programme de la découverte du territoire de Talmont-Saint-Hilaire, du littoral entre La Tranche-sur-Mer et Les Sables d'Olonne, et plus largement de ce beau département de Vendée, vous allez pouvoir :

- **découvrir le site unique de la baie et de la plage du Veillon**, de la pointe du Payré et les empreintes de dinosaures sur les rochers de Bourgenay ;
- **vous promener aux Sables d'Olonne et à La Chaume** : la baie, le port, l'île Penotte, la tour d'Arundel, le fort Saint Nicolas...
- **visiter le château médiéval** de Talmont et la **demeure estivale de Georges Clémenceau** à Saint-Vincent-sur-Jard ;
- découvrir à La Roche-sur-Yon le **haras national et l'étonnant bestiaire mécanique** de la place Napoléon ;
- profiter dans la journée de lundi du **site exceptionnel de la Venise verte** : la balade en barques avec guides dans les méandres du Marais Poitevin, la restauration régionale et les caves d'un grand producteur vinicole.

Et pour les soirées à thèmes, les équipes locales de la FNPP vous ont préparé :

- **une rencontre avec des skippers du Vendée Globe** ;
- **l'histoire racontée et en images de Talmont...** de l'époque des dinosaures à l'époque actuelle en passant par la période de son port au pied du château de Richard Cœur de Lion ;
- **du close-up et de la musique** ;
- **des chants de marins** ;

... tout un programme pour vous enchanter !

Et bien sûr, comme toujours lors des congrès de la FNPP en région littorale, il sera possible de prolonger votre séjour sur le site des Jardins de l'Atlantique à des conditions préférentielles.

Nous remercions les partenaires sollicités pour cet évènement qui, comme tous les deux ans, accompagnent la FNPP qui organise son congrès sur leur territoire. En 2025 :

- le conseil régional des Pays de la Loire,
- le conseil départemental de la Vendée,
- la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, la ville de Talmont-Saint-Hilaire...

**Nous vous attendons très nombreux fin mars 2025  
à Bourgenay Talmont-Saint-Hilaire.**

L'équipe congrès FNPP 2025



a c t u  
n a t i o n a l e

Grâce à Bernard Guérin, un adhérent spécialiste de l'informatique, le CPP76 possède désormais sa chaîne YouTube.

Avis à toutes nos associations du département 76 : si vous avez des manifestations à partager, merci de nous adresser vos vidéos qui seront ensuite placées sur la chaîne. Lien YouTube :

<https://youtu.be/MPzKy-ATVcs?si=rV7oAloMdq4TwBXo>

Maurice Rogeret  
président du CPP76



## CALVADOS

Le 19 octobre fut, pour les clubs du Calvados, l'occasion de rencontres heureuses avec, le matin, une réunion de l'ensemble des représentants des clubs où un point a été fait sur l'entrée des nouveaux clubs et le bilan de la pêche du thon.

Félicitations pour les quatre thons pêchés la semaine de l'ouverture ! Ce n'est pas si incroyable si l'on se rappelle qu'il y a cinquante ans encore, la Normandie était un vivier à thons. Donc, le minima accordé pour cette première année demande à être revu sérieusement pour 2025, sachant que nous avons eu réellement une invasion de thons rouges.

La journée s'est achevée par un repas dansant regroupant plus de quatre-vingt-cinq adhérents et une trentaine d'individuels avec qui nous avons pu échanger sur la pêche et la FNPP.

Bon courage pour aborder 2025, et bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Arlette Halley-Duval  
présidente du CD14



## MANCHE

L'assemblée générale du Comité départemental de la pêche de loisir de la Manche s'est tenue samedi 16 novembre à Urville-Nacqueville. Les adhérents ont déploré en particulier les lourdeurs administratives qui pèsent sur eux.

Globalement, le CPML50 se porte bien, il regroupe vingt-six associations, soit deux mille six cents adhérents. Trois nouvelles associations ont été accueillies cette année et un contact est en cours avec un club de Cherbourg.

Le retour du thon rouge sur les côtes normandes attire beaucoup de pêcheurs. En revanche des poissons communs, comme le maquereau ou le chinchard, se font beaucoup plus rares. Par ailleurs, certaines espèces sont devenues invasives, comme l'araignée qui se nourrit de moules et le poulpe de crustacés.

De manière générale, les plaisanciers expriment leur exaspération face à une accumulation de normes, de nouveaux arrêtés difficiles à comprendre, qui conduisent certains pêcheurs à renoncer à leur loisir.

Denis Richard  
président du CPML50-FNPP



## LOIRE-ATLANTIQUE

Les beaux jours d'arrière-saison sont en ce moment nombreux à nous offrir la possibilité d'aller pêcher au large. Le temps est clément, plus de pluie depuis huit jours, un record pour nos quatre automnes successifs sur notre façade. Les belles pêches de beaux poissons, c'est maintenant, et si les belles prises se succèdent, n'oubliez pas que remettre à l'eau un beau poisson dans de bonnes conditions, c'est un geste bien plus en faveur de notre biodiversité qu'il n'y paraît.

Dans notre prochain *Pêche Plaisance*, nous vous présenterons un article le plus complet possible sur le pêcher-manger. Oui, c'est aussi lui qui nous guide sur le pêcher-relâcher, le « No-kill », oh ! comme ils disent... cela mérite un vrai bel article et je vais, aidé par vous pourquoi pas, m'y employer. Pour cela et bien d'autres choses, lisez notre *Pêche Plaisance*, allez sur notre site internet, tout y est et bien plus encore : [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr).

### La pêche et les poissons

**Le bar** : toujours un seul poisson chez nous ; si vous passez la frontière (N 48°) deux poissons et je crains que ce ne soit la même chose l'an prochain !

**Le lieu** : toujours deux poissons pour tous, no-kill interdit au-dessus (N 48°) et maintenant 42 cm pour tous, plaisanciers et professionnels. Une consultation publique du futur arrêté a été effectuée et vous avez dû tous y répondre, vous aviez eu en son temps le lien internet...

**Le chinchard** : est bien autorisé et si nous avons eu quelques besoins d'informations çà et là, tout est entré dans l'ordre.

**Beaucoup de contrôles sur notre secteur, généralement en rentrant au port pour principalement les poissons, peu de verbalisation, beaucoup de rappels à la loi concernant le marquage** (le bar ça va, mais le lieu, le maquereau, le petit pagre, etc.). C'est sur quasi tous nos documents ! Merci au discernement des agents contrôleurs, je pense que c'est effectivement la pédagogie qui est la plus appropriée des réponses. Mais ne tirons pas trop sur le bout (oui, nous sommes tout de même des marins).

**Le thon rouge** : sacré dossier, lisez nos pages qui traitent de notre fin de campagne 2024. Ce qui s'est produit cette fin de saison est inadmissible. Sur notre façade maritime, nous n'aurons atteint que 85 % du quota, il devait nous rester une semaine de pêche ! Rien n'est simple, mais nous aurons à cœur d'avoir des explications et surtout des solutions pour éviter tout cela et surtout le grave mécontentement, pour ne pas dire la colère de nos pêcheurs de thon rouge qui se sentent pris pour des c...

### Champ éolien du banc de Guérande

Le trimestre dernier, je vous écrivais que « radio ponton » parlait de comportements pas vraiment appropriés, quelle gageure. **Le 9 octobre, il y avait le groupe de travail usages et sécurité pour le parc éolien du banc de Guérande** : merci à tous nos pêcheurs pour qui la réglementation est sûrement un contexte abstrait. Mais j'ai passé un sale quart d'heures à vous, à nous défendre. **Quasiment six cents infractions !**

Oui, vitesse non respectée, navigation au-dessus de trois degrés Beaufort, de nuit sans AIS et les belles photos de ces garçons souriants et de leurs beaux bateaux à presque toucher les fûts des éoliennes. Voilà pour le décor, bien sûr Banc de Guérande ne peut pas verbaliser, ni transmettre (sauf cas de force majeure) ces constatations à l'administration en vue de verbalisations. Mais que c'est désagréable et préjudiciable pour notre crédibilité lorsque l'on sait les efforts et le temps de nous tous pour avoir des règles acceptables concernant nos usages dans le parc éolien.

Ceci dit, j'ai bien répété que ce n'est pas à EDF-Renouvelables d'être l'autorité de contrôle et c'est à nos polices maritimes qu'il revient de faire cela. Ce qui a été fait de manière plus intensive que jamais par les années passées, quatre-vingts jours en mer (habituellement cinquante) autour et dans le champ éolien et pas une infraction constatée. **Alors voilà l'axe qui est privilégié : communiquer toujours plus sur les règles d'usages et de sécurité.**

La vitesse c'est 12 nd, même si la mer est un lac et que vous êtes seul ; la pêche c'est 50 m des mâts, même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! Le mouillage c'est 100 m en périphérie, plus 50 m comme avant et, plus de trois beauforts, je sors ou je mets l'AIS, idem de nuit, AIS obligatoire. Notre SNSM locale consultée sur ses interventions au large a également donné son bilan pour le parc, **ZÉRO intervention, ZÉRO incident/accident.**

**N'oubliez pas que nous avons une clause de revoyure chaque année, merci de respecter ces règles de bon sens. Tous à cette réunion veulent que notre expérience soit une réussite, à nous de faire que cela perdure, vous aussi vous êtes vecteurs de réussite, partagez notre parole.**

### Vie locale

**Dans six mois, un très grand salon de Nantes nous ouvrira ses portes, nous sommes engagés, fédérations et Confédération Mer & Liberté comme partenaires privilégiés de l'organisateur et nous aurons besoin de vous en nombre.** Merci de me dire ce que vous aimeriez, ce que vous feriez ? Nantes, c'est chez nous, alors... Une nouvelle façon de faire et d'être à laquelle nous participerons activement avec un grand stand pour nous représenter, et beaucoup d'animations à l'intérieur comme à l'extérieur, des showrooms, des conférences...

**Nous profiterons de ce grand rassemblement pour faire notre assemblée générale de la confédération, ce sera fin mai, des nouvelles au prochain numéro.**

Belle fin de saison à tous, et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, **Duc In Altum** (Va au large).

Christophe Goumas  
président du CD44



L'ensemble du littoral Français est concerné par l'implantation de parcs éoliens. Un projet voit le jour sur la côte Nord du département, au large de l'île de Batz, à la position 49°02'48,6 N - 3°55'46,2 W.

Les parcs éoliens sont dans l'ère du temps car, sans réussir à diminuer la puissance électrique consommée dans notre pays, il faut trouver de nouvelles ressources. **L'éolien peut participer à son niveau, et en complément aux autres ressources, à l'alimentation électrique du pays.**



Dans un premier temps, la société **Akrocean** souhaite réaliser **deux campagnes de mesure de vent, de courant et de houle** dans le cadre du contrat avec Météo France et le Shom qui réalisent pour le compte de l'état des études de caractérisation de sites dans des zones potentiellement propices au développement de l'éolien en mer. **La campagne de mesure consiste à installer, sur une période de dix-huit mois, une plateforme flottante équipée d'instruments de mesures.** Première contrainte, une zone d'exclusion à la navigation est prévue dans un rayon de 500 mètres autour de cette bouée qui sera maintenue sur place par un système d'ancrage avec deux corps morts. Ce type de bouée a déjà été installé dans le golfe du Lion, et la FNPP Occitanie a travaillé avec les équipes du parc marin sur ce projet. Au large de Fécamp, une autre bouée analyse les conditions météo de la zone.

**La DDTM29 sollicite la fédération afin de recueillir son avis sur ce projet au regard des activités de plaisance et de pêche récréative sur cette zone.**

La zone d'exclusion à la navigation dans un rayon de 500 mètres me semble exagérée. J'ai demandé de la réduire à 200 mètres, cela doit suffire pour assurer la sécurité de l'équipement. Il n'est pas possible aujourd'hui d'envisager la mise en place de corps morts sans poser la question de l'impact de la chaîne de mouillage sur les fonds marins compte tenu de sa rotation autour du point fixe. La DDTM a été questionnée sur ce point.

La FNPP s'implique dans ces projets nationaux et participe aux échanges en amont des réalisations de ces parcs afin de diminuer au maximum les effets néfastes et la privation de notre liberté de naviguer dans ces zones en apportant notre connaissance de la zone et de ses contraintes. Les associations locales peuvent me faire part de leurs remarques sur ce nouveau projet en face de Roscoff, au large de l'île de Batz. J'ai adressé le dossier par mail à toutes les associations du Finistère.

Mail : [fnppcd29@gmail.com](mailto:fnppcd29@gmail.com)

Dominique Ropars  
président du CD29

## MORBIHAN

### Mille Sabords 2024 : la FNPP à la dunette

La 40<sup>e</sup> édition du salon nautique du Mille Sabords a eu lieu comme chaque année au port du Crouesty à Arzon du 31 octobre au 3 novembre 2024. Ce salon est le plus grand marché européen de bateaux d'occasion, attirant chaque année près de soixante mille visiteurs venus découvrir environ cinq cents bateaux exposés, des voiliers aux bateaux à moteur. De nombreux stands de professionnels de l'environnement maritime comme des stands de particuliers, se sont tenus sur le pourtour des bassins du Crouesty.

L'événement se divise en trois pôles thématiques pour offrir une expérience complète : le Village Nord, dédié aux chantiers navals et aux équipements nautiques, le Village Centre, qui accueille les célèbres Puces Nautiques pour l'achat de pièces d'occasion, et le Village Sud, consacré aux bateaux à flot et à la pêche.

**Nouveauté cette année : la FNPP a présenté, non sans quelques aléas, un simulateur de pêche permettant aux amateurs de s'initier virtuellement aux techniques de pêche au gros. Cent trente personnes ont pu tester ainsi ce simulateur.**

Des ateliers pratiques et des démonstrations sur la sécurité en mer ainsi que des innovations écologiques, comme les solutions de déconstruction de bateaux en fin de vie et les moteurs électriques de dernière génération, étaient au programme. À noter les petits bassins de tests de nage de leurres (domaine éducatif !) et l'omniprésence de Christophe Barrault, président du Club de pêche de la presqu'île de Rhuys (CPPR) mais également co-président du comité départemental de la FNPP pour le Morbihan. Le CD56 était également représenté par la venue de sa trésorière Nicole Leclère, et de l'autre co-président, vice-président de la FNPP, Patrick Zimmermann.



### Hommage à Dédé

Retraité de la Marine, André le Bihan, dit « Dédé » pour son entourage, a créé en 1998 l'association Pêche plaisance de Larmor-Plage. Il s'est battu pour obtenir un local décent pour cette association, qui s'est installée en 2000 au Blockhaus, rue de la Marine sur le port de Kernével. Président, il s'est investi corps et âme dans cette vie associative et est devenu le pilier de l'APPL. **Nous lui devons énormément et nous aurons à coeur de continuer son oeuvre.** Avec toute notre gratitude et notre profond respect, merci Dédé.

Ses amis de l'APPL

La FNPP exprime son soutien et ses pensées chaleureuses à la famille et aux amis de Dédé le Bihan. Discret et bienveillant, **André a été membre du comité directeur FNPP durant quelques dizaines d'années**, nous avons le plaisir de le retrouver lors des réunions du CD56 ou dans le cadre des congrès qu'il ne manquait jamais. Nous garderons le souvenir d'un ami fidèle...

Le CD 56, le conseil d'administration et le comité directeur de la FNPP



Le CD22, membre de l'association Récifs Goëlo, était invité à participer le mardi 8 octobre, à la journée d'information et d'échanges sur le thème Récifs artificiels et biodiversité, salle de l'Hermine à Plouha.

Après l'ouverture de la séance par Michel Rickauer, président de Récifs Goëlo, et le mot d'accueil du maire de Plouha Xavier Compain, Didier Cueff, vice-président du conseil régional de Bretagne est intervenu :

« Pourquoi des récifs artificiels ? Nous avons beaucoup de questions sur ces structures.

La région doit-elle les développer, et comment, sous quelles formes, avec quels partenariats ?

Nous savons que nous avons beaucoup à apprendre. Je suis là pour écouter et apprendre. »

Voici les principaux points que j'ai retenus.

#### Intervention de Sylvain Pioch (université de Montpellier)

Les objectifs des récifs sont d'autant meilleurs si l'on suit une procédure rigoureuse depuis le point zéro jusqu'au suivi à long terme. Des articles scientifiques sont publiés dans le monde entier. Le premier pays reste de loin le Japon.

Il existe cinquante projets de récifs artificiels en France en cours. Les récifs du Goëlo sont les premiers en Manche.

#### Débats

**Q :** Pourquoi des récifs artificiels quand le milieu n'est pas dégradé ?

**R :** Inutile sauf à vouloir créer un nouveau site de plongée

**Q :** N'y a-t-il pas seulement un déplacement de la biomasse vers les récifs ?

**R :** Si le milieu n'est pas dégradé on voit apparaître de nouveaux espaces susceptibles de construire de nouveaux écosystèmes.

**Q :** Un représentant de la société Skyborm, ingénieur en charge de la valorisation biologique des parcs éoliens de Fécamp et Courseulles-sur-Mer, demande si rajouter des récifs autour des pieux d'éoliennes ne serait pas une solution simple et pratique pour enrichir la biomasse et la biodiversité ?

**R :** On voit que les enrochements autour des pieds d'éoliennes attirent des poissons et fixent des populations, mais ces éboulis rocheux ne sont pas très productifs car pas conçus pour cela.

Il faudrait construire des structures en fonction des espèces ciblées. Il serait temps d'optimiser ces aménagements et aller vers des éco-conceptions des ouvrages marins, comme l'ont fait Monaco, les Pays Bas et bien sûr à grande échelle le Japon.

#### Nous avons eu la présentation de quatre projets :

Syvain Blouet (Ville d'Agde), Cédric Hennache (Oléron), Quentin Fontaine (Baie d'Ajaccio) et Jean-Claude Dauvin (professeur émérite de l'université de Caen).

Bien sûr, Michel Rickauer et Valentin Danet du museum d'histoire naturelle de Dinard, nous ont présenté les premiers résultats des récifs du Goëlo, (immergés en juin 2022 près du phare de L'Ost-Pic) ainsi que le suivi qui va être réalisé (financement prévu sur cinq ans). Ils ont insisté sur le volet pédagogique « connaître pour mieux agir », sensibiliser divers publics (scolaires, pêcheurs plaisanciers, aquaculteurs, plongeurs...).

#### Synthèse de cette journée par Denis Lacroix, ex-délégué à la prospective de l'Ifremer :

« Les récifs artificiels constituent de bons outils d'observation des changements dans les zones côtières.

Le développement des parcs marins éoliens et aussi de nombreuses autres infrastructures justifient que l'on cherche à mieux comprendre ces nouvelles interfaces avec le milieu marin dans toutes leurs dimensions. »

Merci à Michel Rickauer, pour l'organisation parfaite de cette journée. Pour toute information sur Récifs Goëlo, consulter le site :

[www.recifsgoelo.fr](http://www.recifsgoelo.fr)

Claude Bougault  
président du CD22

#### Hommage à Michel



**Michel Turquet**, membre du directoire du Comité départemental des plaisanciers des Côtes d'Armor et ancien président de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Binic (APPB) nous a quittés en septembre 2024.

**C'était un homme passionné et engagé.** Nous n'oublierons pas sa gentillesse et sa bonne humeur. Michel, merci pour tout ce que tu as fait. Nos pensées vont vers sa famille.

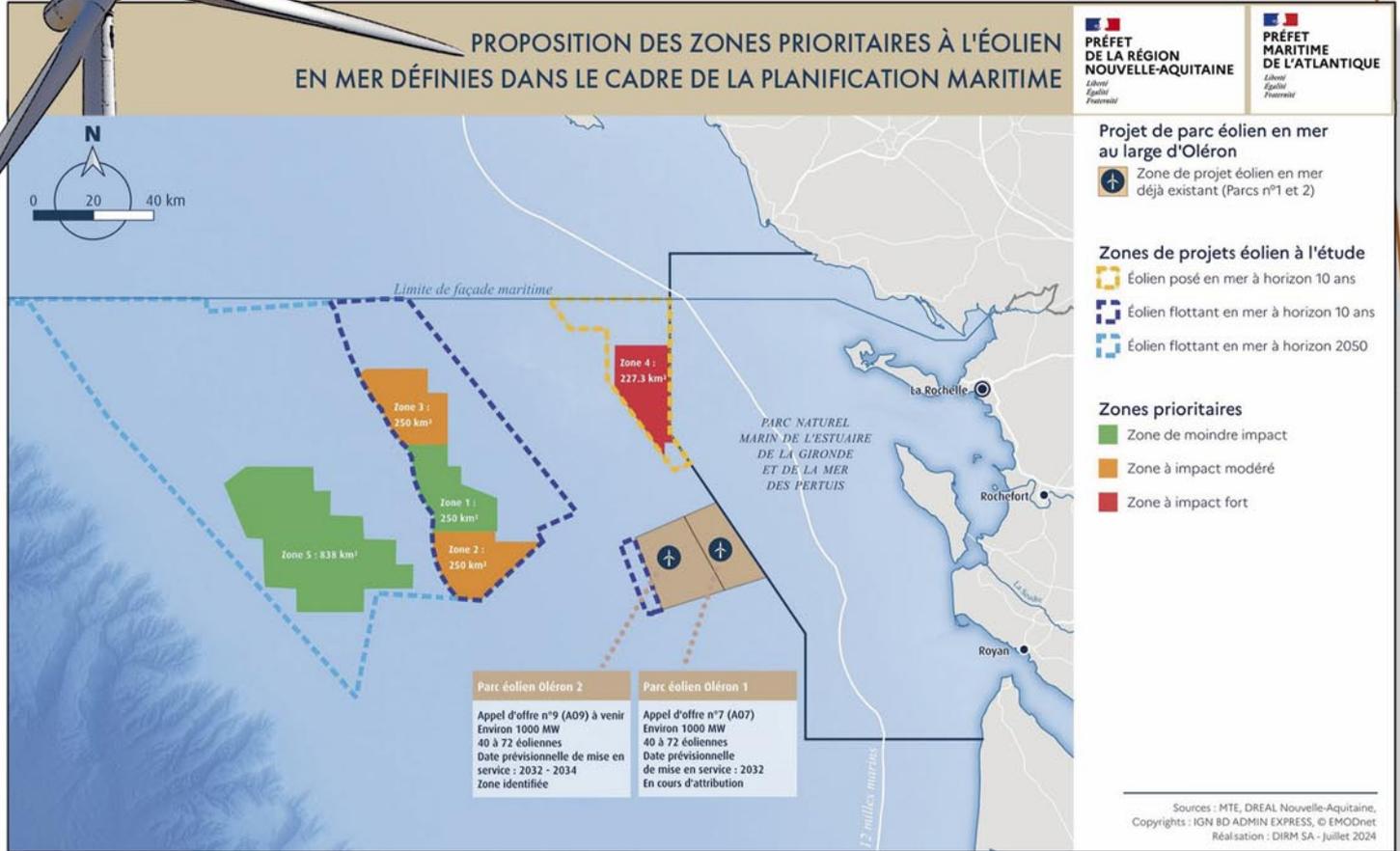
Phare de L'Ost-Pic :

## Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

Le conseil de gestion s'est tenu le 16 septembre à Bordeaux. Voici les sujets qui ont été abordés :

- **présentation actualisée de la stratégie** de notre façade maritime ;
- **propositions de zones potentielles** de développement de l'éolien en mer ;
- **propositions de zones de protections fortes**, certaines sont d'ores et déjà validées, incluses dans le parc naturel marin qui nous concerne (voir *Pêche Plaisance* n° 81).

**Le cluster Aquitaine Blue Énergies a été présenté.** Il a récemment été créé afin de contribuer au développement des activités liées aux secteurs de l'éolien en mer et des Énergies marines renouvelables (EMR), en région Nouvelle-Aquitaine. **Cet organisme a pour ambition d'accompagner les entreprises locales à faire émerger des projets innovants dans le secteur des énergies renouvelables. Il a pour vocation de coordonner cette filière industrielle d'avenir dans une dimension régionale, voire internationale.**



## Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le conseil de gestion qui doit se tenir le 27 novembre à Rochefort examinera les points suivants :

- **avis conforme** portant sur la demande d'autorisation relative à la protection du Fort Boyard ;
- **état d'avancement de « l'analyse risque pêche »**, calendrier et présentation du diagnostic sur le volet Habitats ;
- **décision concernant les modalités d'attributions financières du parc** (subventions) et **présentation du dispositif 2024-2025** sur les aires marines éducatives ;
- **élection de nouveaux membres du bureau** à la suite de deux départs du collège des représentants socio-professionnels.

Portant une attention forte aux enjeux que représente l'éolien en mer pour les usagers de la mer, RWE et Valorem souhaitent rencontrer notre comité départemental afin de présenter leur partenariat et échanger sur les impacts que représentera le parc éolien pour nos adhérents, ainsi que les mesures qui pourraient être envisagées pour soutenir et accompagner localement la pêche récréative.

Ces échanges auront lieu le 27 novembre dans les locaux de Capena, bureau d'études qui gère le projet expérimental Recif dont la FNPP et le CD17 sont des partenaires. Le débat n'en sera que plus intéressant.

**Les retours d'expériences de l'éolien à l'étranger ne sont guère révélés.** Un récent documentaire diffusé sur Arte, met en évidence les points positifs et négatifs de l'éolien terrestre et marin existant en Belgique, Danemark, Allemagne, etc. Toutefois les parcs éoliens en mer sont implantés à des profondeurs plus faibles que celles envisagées au large d'Oléron.

**Un point commun qui inquiète tous les scientifiques assurant les suivis de la faune et de la flore : comment notre environnement va-t-il réagir à l'effet cumul ?** Nous sommes en droit de nous poser aussi cette question en voyant l'ensemble des projets souhaités par nos gouvernants tout le long de notre littoral mer du nord, Manche, Atlantique et Méditerranée.

Émission sur arte.tv, disponible jusqu'au 20/12/2024 : <https://www.arte.tv/fr/videos/108979-000-A/les-eoliennes-en-mer-quelle-cohabitation-avec-la-nature/>

## Débat avec RWE et Valorem

Dans le cadre de l'implantation du premier parc éolien posé en grande profondeur (une première pour la France) au large de l'île d'Oléron et à une quarantaine de kilomètres de ses côtes, **le comité FNPP 17 est invité par M. Jules Sollès, représentant RWE Renouvelables France, pour discuter.** Cette société compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables sur le marché hexagonal. C'est une filiale du groupe allemand RWE. **Il sera accompagné de deux représentants de Valorem** (société française spécialisée dans les installations de production d'énergie renouvelable telles les centrales solaires photovoltaïques, hydroélectriques et éoliennes. Créée en 1994, elle est active essentiellement en France, y compris en Outre-mer).

Annick Danis  
présidente du CD17



La saison thon s'est terminée avec plus ou moins de réussite en raison d'une météo peu favorable et de décisions contradictoires de la DGAMPA. La Confédération Mer & Liberté a d'abord obtenu une prolongation de la période en Kill d'une semaine.

Fort de cette bonne nouvelle, il a été décidé au niveau régional (44-85) vu notre retard dans la consommation du quota alloué, de permettre à nos associations, tous résultats confondus, de pêcher un petit poisson et de remettre les gros spécimens vivants dans leur élément car ils sont les reproducteurs.

**Coup de théâtre :** la veille du premier jour de la prolongation, nous sommes informés de la décision contradictoire de la DGAMPA de fermer définitivement la pêche du thon dès le lendemain suivant la publication au Journal officiel. Nous n'avons toujours pas compris les raisons de cette décision alors que le quota n'était pas atteint. **Jusqu'où ira-t-on pour nous déguster d'aller à la pêche ?**

En mars aura lieu l'assemblée générale de la FNPP. Elle se déroulera sur notre territoire au grand hôtel les Jardins de l'Atlantique de port Bourgenay. Le CVPLM CD 85 aura la lourde tâche d'organiser cet événement et nous aurons besoin de l'aide de nos adhérents et des associations voisines pour accomplir cette mission. Après la négociation avec les Jardins de l'Atlantique, nous avons ébauché avec Jacques Flatin et Jacques Tallut quelques activités qu'il nous reste à peaufiner. Certains de nos adhérents nous ont déjà proposé leur aide, merci à eux.

Le Vendée Globe est parti des Sables le dimanche 10 novembre, il y avait beaucoup de monde sur l'eau pour participer à ce grand événement, nous avons demandé à nos adhérents d'être prudents et de respecter les consignes de sécurité.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en attendant de se retrouver l'année prochaine pour continuer à défendre notre passion pour la pêche en mer.

Jackie Plataut  
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer)  
et CD 85

## Être visible sur la façade atlantique de la région Nouvelle-Aquitaine

La FNPP, comme toute association ou fédération a besoin d'être visible dans les salons qui participent à l'expression de son objet social. Les salons nautiques et les salons de pêche en sont deux exemples.

Participer à ces salons, c'est pour la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, la possibilité de faire découvrir aux visiteurs néophytes toutes les activités qu'elle soutient et qui sont en relation avec la pêche de loisir et la navigation de plaisance. C'est aussi permettre les échanges entre les visiteurs déjà engagés dans ces activités. C'est enfin susciter ou renforcer la motivation de ceux qui cherchent à nous rejoindre. Dernier point et non des moindres, c'est montrer que les activités liées à la plaisance et à la pêche de loisir sont source de plaisir et de bien-être personnel et social, tout en restant soucieuses de l'environnement et de la biodiversité.

En 2024, la FNPP était représentée au salon nautique d'Arcachon par l'intermédiaire du Caps et de son président Bruno Fanara, également vice-président de la FNPP, et représentant de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle a également participé au salon des pêches de Royan sous l'égide du comité départemental de la Charente-Maritime de la FNPP (CD17).

Le salon des pêches de Royan a réuni six cents visiteurs du 12 au 14 avril 2024, ce qui est une belle réussite pour cette première édition.

Le CD17 avait réservé un stand et c'est Henkwillem Vleeschhouwer, président du club Les Pêcheurs sportifs du pays royannais qui s'est chargé de toute l'organisation. Il a pu accueillir environ deux cents visiteurs et leur présenter la FNPP et ses actions, distribuer les guides FNPP de bonnes pratiques et des exemplaires de notre bulletin fédéral d'information *Pêche Plaisance*.

Au cours de nos déambulations dans les allées du salon, nous avons pu remarquer l'intérêt du jeune public, mais aussi du

moins jeune, pour le simulateur de pêche. Le CD17 a décidé d'en acquérir un pour son utilisation dans les prochaines manifestations.

La 9<sup>e</sup> édition du salon nautique d'Arcachon du 19 au 21 avril 2024 a pour objectif de valoriser la filière nautique de la région et la pêche plaisance. C'est un événement important qui a réuni cent-quatre-vingt-sept exposants, trente-neuf partenaires privés et institutionnels et qui a accueilli près de soixante-cinq mille visiteurs. Des animations directement liées à la pêche étaient organisées comme l'utilisation du simulateur de pêche.

Fort du bon accueil et du succès remporté par nos représentants à ces deux manifestations, et de la satisfaction exprimée par nos membres de la FNPP de pouvoir échanger entre eux, le comité régional FNPP Aquitaine et le conseil départemental

FNPP de Charente-Maritime ont décidé de renouveler pour 2025 leur participation à ces deux salons. Le salon des pêches de Royan se tiendra du 11 au 13 avril 2025, le salon nautique d'Arcachon du 18 au 21 avril 2025.

Bruno Fanara, Luc Martinez et Henkwillem Vleeschhouwer  
CR Aquitaine



Dans les statuts de notre fédération le premier alinéa a pour objet, de participer aux actions de sauvegarde de protection de la faune, de la flore et du littoral, de soutenir toutes initiatives visant à assurer une gestion équilibrée de mise en valeur de la ressource marine, en demandant à être associée aux discussions et en participant aux actions qui concernent la pêche de loisir sous toutes ses formes.

C'est dans cet esprit que je me suis rendu à une réunion organisée par les **Sentinelles de la mer dans les locaux d'Iframer sur Sète**. Les Sentinelles de la mer Occitanie est un réseau qui réunit des porteurs de programmes de sciences participatives mer et littoral en région Occitanie. Le réseau propose aux citoyens de contribuer à la science et à la préservation des milieux, en participant à une vingtaine de programmes en mer, lagunes et littoral. Ils sont accessibles aux débutants mais aussi aux personnes plus averties. **Il permet ainsi de donner une meilleure visibilité aux programmes existants, d'optimiser les observations et de fédérer une véritable communauté d'observateurs au niveau régional.**

**L'intérêt pour nous est donc de tisser un lien avec toutes ces organisations, d'être interactif dans leurs propositions pour garantir nos intérêts de la FNPP et surtout d'être reconnu dans notre rôle de plaisance et de pêche de loisirs écoresponsable.** En effet, parmi tous ces partenaires, j'ai rencontré les responsables régionaux de Natura 2000, Pôle relais lagune méditerranéenne et CPIE bassin de Thau (prochainement CPIE Occitanie) dans une démarche participative et non représentative.

Les membres de ces réseaux portent ensemble des projets pour la façade maritime d'Occitanie articulés autour de six missions principales :

- accompagner les territoires ;
- concevoir & partager les ressources ;
- former & conseiller les acteurs ;
- observer l'environnement ;
- sensibiliser & éduquer les publics ;
- mettre en réseau les acteurs.

Vous pourrez retrouver sur vos régions respectives tous les programmes de sciences participatives en vous connectant sur le site de Vigie Mer : <https://collectif.vigiemer.fr/collectif-vigie-mer/>

Ce collectif a pour mission d'être la référence des sciences participatives Mer et littoral en France en collaboration avec d'autres réseaux et acteurs (CNSPB, OPEN, INPN, MNHN, Sentinelles de la mer, etc.) afin de faire reconnaître ces dernières auprès des institutions et des scientifiques. **C'est une chance pour nous de se raccrocher à un de ses programmes. En connaissant les axes de recherches de nos scientifiques nous pourrions mieux appréhender l'avenir auprès de nos institutions.**

Vous noterez que dans l'article de l'OFB (partenaire de la campagne Ecogeste), nous avons l'impression d'être reconnus comme des plaisanciers qui doivent améliorer leurs pratiques afin de limiter leur impact sur la biodiversité. Mais pour nous, c'est une évidence de modifier nos comportements dans ce sens. En aucun cas, l'OFB ne nous reconnaît comme acteur pouvant jouer un rôle dans les sciences participatives et un moyen d'aider nos scientifiques dans leurs démarches et leurs études...

**C'est une autre façon de nous faire connaître, de rendre la FNPP indispensable dans les discussions environnementales...**

Christian Guiraud  
comité Occitanie



## CÔTE D'AZUR

### Journée des associations

**Dimanche 8 septembre 2024, la municipalité de Roquebrune-sur-Argens organisait comme chaque année, la journée des associations, et, comme toujours, nous répondons présents.**

Le jour venu, nous installons notre stand à partir de 7 h 30. Heureusement comme la pluie est annoncée pour toute la journée, il a été prévu de mettre les stands sous la structure des tennis couverts. Une fois notre stand installé (matériel de pêche, revues trimestrielles *Pêche Plaisance*, le guide des bonnes pratiques adultes et les guides des bonnes pratiques enfants) nous profitons de cette manifestation pour étrener la nouvelle banderole de la confédération sans oublier celle de la FNPP.

**Dès l'ouverture au public à 10 h, c'est un monde incroyablement avide de renseignements qui déferle dans les allées, et ça, toute la journée.**

C'est vers 17 h que **Julie Lechanteux, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription de Fréjus Saint-Raphaël, s'arrête à notre stand et s'intéresse en nous posant des questions sur la pêche que nous pratiquons.** Profitant de cette occasion que nous attendions depuis longtemps, **nous discutons avec elle de la pêche du thon rouge, de ses difficultés, et des quotas draconiens qui nous sont octroyés : un thon pour dix pêcheurs à l'échelon national. Madame la députée nous propose d'en parler à sa permanence pour expliquer nos problèmes, et nous proposons de lui remettre les courriers envoyés par notre fédération au moment des législatives : un pour l'Assemblée nationale, et l'autre pour son homologue au Parlement de Bruxelles.**

**Rendez-vous nous est donné pour le 17 octobre 2024 à 15 h.** Le jour dit, nous nous présentons à la permanence de la députée et lui remettons le dossier qui l'intéresse pour l'Assemblée nationale et le dossier pour son homologue concernant le Parlement européen pour en débattre. **Une promesse nous a été faite. À suivre...**

Lionel Bert

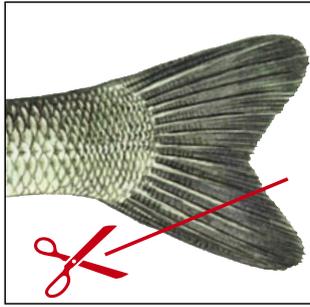
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

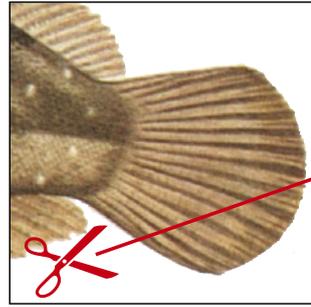
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales en 3<sup>e</sup> de couverture.

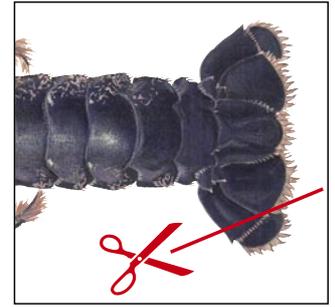
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer**

**RESPECTONS LES TAILLES**  
Méditerranée

Ancrois	30 cm
Baïscis	30 cm
Bar moucheté	40 cm
Barracuda	30 cm
Bonite	30 cm
Carène	30 cm
Chapon	30 cm
Chinchard	30 cm
Congre	30 cm
Dorade grise	23 cm
Dorade rose	40 cm
Epine	23 cm
Espadon	110 cm
Flet	30 cm
Haring	30 cm
Lieu jaune	40 cm
Lieu noir	30 cm
Limande	30 cm
Limande sole	60 cm
Langue julienne	63 cm
Langue bleue	70 cm
Lotte/Baudouin	50 cm
Maigre	30 cm
Makre blanc LFL	26 cm
Makre bleu LFL	26 cm
Maquereau	20/30 cm
Mériu	27 cm
Morue	30 cm
Moules	30 cm
Mulet	30 cm
Monac cabillaud	42 cm
Orfèvre	27 cm
Pie coraillet	15 cm
Poisson	25 cm
Sar commun	11 cm
Sardine	50 cm
Saumon	50 cm
Sole commune	30 cm
Thon rouge LFL	30 cm
Truite de mer	35 cm
Turbot	30 cm

**Guide des bonnes pratiques**  
de la plaisance et des pêches de loisir en mer

**Suis-moi découvrons la mer!**

**Pêche Plaisance**  
Loisir sous haute surveillance - Ombrines en surfcasting - Requin peau bleue - Requins des côtes françaises (1) - Ports Propres - L'Apes - Aire marine éducative

**RESPECTONS LES TAILLES**

0	5	10	15	20	25	30	35	40	42
Ancrois	Chinchard (rouge)	Langue bleue	Langue julienne	Maigre	Makre blanc LFL	Makre bleu LFL	Mériu	Morue	Monac cabillaud

[www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)  
[contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**Bonne mer, et bon vent à tous.**

**PÊCHE DE LOISIR**  
Depuis sa création, la FNPP défend les droits des pêcheurs de loisir en mer. Elle souhaite le maintien et l'émergence d'une pêche libre et durable.  
EN SAVOIR PLUS →

**CARTE FÉDÉRALE**  
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Adresse principale: \_\_\_\_\_ CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

**CARTE FÉDÉRALE**  
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Adresse principale: \_\_\_\_\_ CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

**ADHÉRENT**  
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Adresse principale: \_\_\_\_\_ CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

**BATEAU**  
Nom du bateau: \_\_\_\_\_ N° immatriculation: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

**ACTUALITÉS**

- 07.02.2025: Congrès 51<sup>e</sup> CONGRÈS FNPP DU 28 AU 31 MARS 2025
- 28.01.2025: Règlementation DIVISION 240 FIN 2023 ET SYNTHÈSE ARRÊTÉ FIN 2024 MODIFIANT LA D240 ET LA D244
- 20.01.2025: Enquête QUESTIONNAIRE SUR LE NOMBRE DE LIEUX PÊCHÉS EN 2024



## MASTER

## Challenge à Port-Vendres

Le club de thon port-vendrais organisait ce 24 août le master, challenge de pêche du thon. Prévue de longue date, cette journée, devait voir le départ, au matin, des quatorze bateaux engagés. Mais Poséidon et Éole, ne l'entendant pas de cette oreille, grand vent et mer fortement agitée ont eu raison de nos pêcheurs dont les bateaux sont restés à quai !

Qu'à cela ne tienne, les agapes prévues le soir ont été maintenues, organisées de main de maître par Henry Tuilagi et son équipe. Le punch tropical a redonné le moral et a aiguisé l'appétit afin de savourer le UMU, cochon de lait cuisiné comme aux îles Samoa, dont est originaire la famille Tuilagi.

**Et finalement, le master « No-kill » du Thon club port-vendrais s'est déroulé le samedi 31 août dernier.**

Les conditions météo étaient moyennes avec un début de matinée dans la brume faisant place par la suite à une belle journée au large mais plus agitée notamment en bordure de côte en raison d'un vent marin assez fort en milieu d'après-midi.

Un des bateaux participants a subi une avarie au large de Cerbère, rapidement secouru par l'intervention des secours en mer.

L'équipage en a été quitte pour une belle frayeur !

**Quatorze équipages ont répondu présents ; dix-neuf départs de poissons, deux décrochés. La totalité des poissons a été relâchée.**

La remise des prix a été effectuée le soir même, autour d'un apéritif, et en présence du maire de Port-Vendres, qui a offert une coupe au premier gagnant pour sept poissons à son actif.

**Les prix, dotés d'un montant de 1100 € sous forme de bons d'achats, ont été attribués aux cinq premiers gagnants.**

La soirée s'est poursuivie dans une excellente ambiance conviviale avec pour thème central l'évocation des captures passées, présentes et à venir !

Le bureau  
Thon club Port-Vendrais

## LE THON ROUGE

### Le thon rouge sort enfin la tête de l'eau !

Il y a encore quinze ans, cette espèce emblématique de la Méditerranée était menacée d'extinction, victime de la surpêche. Grâce à un plan international de restriction, qui a permis le renouvellement de la ressource, il fait aujourd'hui son grand retour. Chaque année, un comptage est organisé afin d'évaluer leur nombre.

Le thon rouge est pêché depuis plus de sept mille ans. Les Grecs conservaient sa chair dans l'huile d'olive ou de la saumure, ou la faisaient fumer. Les Romains le préféraient frais.

**Le thon rouge de l'Atlantique (*thunnus thynnus*)** est un poisson marin de grande taille, grand migrateur, que l'on trouve dans l'océan Atlantique, la mer Méditerranée et la mer Noire.

**Le thon blanc** habite principalement les eaux tempérées, et il est souvent pêché dans l'océan Pacifique.

**Le thon rouge est le plus grand et le plus lourd des espèces de thons. Il existe deux principales sous espèces : le thon rouge de l'Atlantique et le thon rouge du Pacifique.**

Un **thon rouge de 212 kg** pêché dans le nord du Japon, dans la région d'Aomori, a battu le record des prix le 5 janvier lors de la première vente aux enchères de l'année à Tokyo, où se pressent de nombreux grossistes en poisson et restaurateurs, à l'affût de la pièce rare à découper en sushis.

**Même si le thon est un aliment qui apporte de nombreux bienfaits à la santé, il ne faut pas consommer ce poisson au quotidien.** Le thon est trop chargé en phosphore et il peut dérégler le niveau naturel et adéquat pour le corps. De plus, beaucoup de thons consommés en conserve sont des thons d'élevage.



# CHALLENGE BOURGENAY

## Des avancées incroyables sur la connaissance du thon rouge atlantique grâce au CPMB

Le Club de pêche en mer de Bourgenay (CPMB) organise chaque année un challenge national sous la dénomination bien connue d'Atlantic Tagging Bluefin Tuna Bougenay. Cette organisation de pêche est une épreuve sportive, mais aussi un rendez-vous scientifique.

Il y a trois cent quatre-vingts jours, un thon rouge se voyait poser une balise au large du port de Bourgenay. Aujourd'hui celle-ci révèle ses incroyables secrets. Un moment inimaginable pour les membres de l'association et tous ceux qui se rallient autour de ce poisson.

Les trente-trois bateaux inscrits cette année ont non seulement pêché plus de vingt thons (en « No-kill »), mais ils ont dû faire extrêmement attention au bien-être du poisson, donc prise rapide et respiration avant la relâche.

Cette année, c'est neuf balises de plus de 4 000 € chacune qui ont pu être posées et qui devraient se décrocher dans un temps choisi en fonction de la taille du poisson. En effet, suivant l'objectif recherché, les balises peuvent se décrocher automatiquement au bout d'un à quatre ans. Lorsqu'elles pourront être récupérées, elles seront à leur tour analysées par Tristan Rouyer de l'Ifremer. Ce challenge qui compte maintenant parmi les plus gros challenges de France de pêche et de « tagging » du thon rouge, s'inscrit dans notre démarche des sciences participatives soutenue par notre fédération nationale, la FNPP.

Associer trois et bientôt quatre clubs de notre fédération, réunir plus de trente bateaux pour un challenge, poser neuf balises sur du très gros poisson (plus de 250 kg), récupérer ces balises, extraire toutes les données avant la fin de vie de la balise, bref, beaucoup de chance mais aussi de volonté de tout un groupe de pêcheurs, d'accompagnateurs, une bonne réception, une bonne intendance, un bon jury.

Les premiers résultats arrivent et il faudra des confirmations : les thons rouges passent dix mois sur l'Atlantique et deux mois en Méditerranée pour la reproduction. Ils peuvent parcourir plus de 1 500 km en trente jours. Aller à plus de 1 000 m de fond.

Pour 2025, l'association du CPMB fait appel à toutes les bonnes volontés et sponsors pour faire à l'avenir une grande rencontre de « pêche-partage-science ». Rentré tout début juin, sorti le 20 juillet. On voit très bien la fidélité à la zone de nourrissage absolument incroyable.

Marc Lasgouttes



pêche  
plaisance

# SORTIES PÉDAGOGIQUES

L'Aplav a accompagné, au mois de mai, des enfants de la Vienne et des Deux-Sèvres, pour des classes découverte et également des groupes de comité d'entreprise ou de jumelage.

Malgré une météo capricieuse, les sorties pêches découvertes sur le Gois ont remporté un vif succès, grâce à l'engagement de nos bénévoles. Elles ont permis à des participants venus du monde entier, de Dubaï à Québec en passant par l'Allemagne, la Belgique et la France, bien sûr, de s'initier à une pêche responsable et à la préparation des palourdes.

Nous avons aussi participé à la fête de la mer et des littoraux le 27 juin. Pour l'occasion, nous avons réuni une quinzaine de participants, pour leur parler du passage du Gois et leur faire

découvrir la pêche à pied. Notre participation pour l'année prochaine sera mise à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Par ailleurs, nous avons pris part à la fête de la mer à l'Herbaudière, le 15 août 2024.

Nous avons également repris nos participations aux différentes réunions (Natura 2000, Sage, FNPP...) avec des échanges très denses. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Isabelle Prévost  
présidente



Raies et requins vont bien ensemble, vous ne trouvez pas ? Continuons donc notre description des sélaciens en partant à la découverte de ces super-prédateurs, bien souvent considérés à tort comme des monstres des mers.

Les requins sont des poissons cartilagineux possédant cinq à sept fentes branchiales sur chaque côté de la tête, à l'inverse des poissons osseux (ex : le bar) où les branchies sont recouvertes par un opercule. Leur peau est couverte de millions de denticules cutanés, de véritables dents en miniature qui les protègent des parasites, en plus d'améliorer leur hydrodynamisme. Au fil de la vie, ceux-ci tombent et sont remplacés par des denticules plus grands. Les requins ont également plusieurs rangées de dents qui se renouvellent régulièrement. À l'exception de la caudale, leurs nageoires servent peu à la locomotion, la propulsion étant assurée par des ondulations du corps. Les ailerons désignent les nageoires dorsales d'un requin et par extension les pectorales.

**La taille de ces sélaciens varie de seulement 20 cm de longueur (ex : le requin nain) à plus de 20 m (ex : le requin-baleine).** La plupart des requins sont des prédateurs, voire des super-prédateurs (n'est la proie d'aucune autre espèce animale de façon naturelle).

**Les requins sont présents dans toutes les mers du globe :** tropicales, tempérées et polaires (hormis en Antarctique), jusqu'à une profondeur d'environ 2 500 m. Ils ne vivent généralement pas dans l'eau douce, mais il y a quelques exceptions, telles que le requin-bouledogue et les requins de rivière qui peuvent vivre aussi bien dans l'eau de mer que dans l'eau douce.

La fécondation est interne. Pour cela, le mâle dispose d'une paire d'organes copulateurs, les ptérygopodes, qui se différencient à partir des cartilages des nageoires pelviennes.

**Malgré une mauvaise réputation véhiculée par les médias, seulement cinq espèces sont considérées comme dangereuses pour l'être humain : le requin-tigre, le requin-bouledogue, le grand requin marteau, le grand requin blanc et le requin longimane (ou requin océanique).**

Toutefois, les requins présentent une maturité sexuelle tardive et un taux de fécondité faible ce qui les rend très vulnérables à l'activité de pêche.

**Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), un tiers des espèces de requins sont considérées comme menacées au niveau mondial (surpêche, prise accessoire, élimination gratuite, etc.). En effet, certaines espèces de requins (principalement les pélagiques) sont victimes de shark-finning, pratique consistant à capturer des requins pour leur couper les ailerons et la nageoire caudale, puis à les rejeter mutilés à la mer. Les éléments anatomiques prélevés servent généralement à la préparation d'une soupe traditionnelle chinoise.**

En dépit d'une certaine unité structurelle et physiologique, les requins sont très diversifiés par leurs forme, couleur, taille et mode de vie. Les scientifiques ont recensé plus de cinq cents espèces de requins dans le monde regroupées en trente-cinq familles dont environ quatre-vingts dans les eaux européennes contre une soixantaine pour les raies (dont une douzaine importantes économiquement).

**Connaissez-vous les principales espèces de requins présentes sur nos côtes et plus particulièrement en Méditerranée ?**

### 1 Le requin hâ *Galeorhinus galeus*



**Le requin hâ possède un corps mince de couleur grisâtre avec des reflets bronzés sur le dos, s'éclaircissant au niveau du ventre.** Sa première nageoire dorsale est grande et située bien en avant des nageoires pelviennes. La seconde nageoire dorsale est beaucoup plus petite que la première et opposée à l'anale. Sa nageoire caudale est très échancrée avec un lobe dorsal et un lobe ventral très marqués, donnant l'illusion d'une caudale double. Son museau est long et ses yeux sont horizontalement ovales. La plupart des individus mesurent entre 1 et 1,50 m mais certains peuvent atteindre une taille de 1,95 m. *Galeorhinus galeus* vit sur le fond et en pleine eau depuis la côte jusqu'à 550 m de profondeur, la plupart du temps dans les eaux tempérées. Cette espèce, solitaire ou en bancs, réunit souvent des individus d'un seul sexe et effectue des migrations importantes. La maturité est atteinte vers huit ans pour les mâles et onze ans pour les femelles. Après une gestation d'environ douze mois, les jeunes (environ vingt pour la population européenne) naissent avec une taille de 30 à 40 cm. Le requin hâ est l'un des requins côtiers les plus pêchés dans le monde. Du côté loisir, c'est un excellent poisson de pêche sportive qui se débat fortement quand il est ferré à l'hameçon.





2

Ci-dessus : émissole tachetée,  
@https://vldneng.rosselcdn

## 2 L'émissole tachetée *Mustelus asterias*

Le corps de l'émissole tachetée, fin et très allongé, présente une couleur variant du brun-gris au gris ardoise accompagnée de taches blanches diversement placées sur l'ensemble de son dos. Sur la peau sont disposés des denticules cutanés à trois pointes. Outre deux nageoires dorsales, ce poisson possède une caudale fortement asymétrique et pourvue d'un grand lobe terminal. Sa bouche est large, dépassant presque le niveau arrière des yeux. Pouvant atteindre 1,60 m de long, sa taille plus commune oscille entre 80 cm et 1,20 m. *Mustelus asterias* fréquente habituellement les fonds sablo-vaseux et les herbiers des eaux côtières, depuis 5 à 10 m jusqu'à une profondeur de 100 à 180 m. La maturité sexuelle de l'émissole tachetée est atteinte vers deux ou trois ans, ce qui est précoce pour un requin. La période de gestation dure environ un an pour donner en moyenne vingt petits de 28,5 à 30 cm. En Méditerranée, le golfe du Lion et la mer Adriatique constituent des aires de reproduction répertoriées. « Chien maigre » à Boulogne, « motelle » en Normandie, « motel » en Bretagne, « petite touille » en Vendée, etc., les appellations régionales de l'émissole tachetée sont très variées.

NB : À ne pas confondre avec *Mustelus mustelus*, l'émissole lisse, qui elle, ne possède pas de taches blanches sur le dos et est strictement ovipare.



Émissole lisse,  
@association Ailerons

## 3 Le requin peau bleue *Prionace glauca*

Le requin peau bleue se caractérise par un corps très élancé dont le dos est de couleur bleu cobalt à bleu électrique devenant brillant sur les flancs et contrastant fortement avec le blanc éclatant du ventre. Comme la plupart de ses congénères, cette espèce dispose de cinq fentes branchiales. Celle du centre est la plus grande et les deux dernières se situent au-dessus de ses fines nageoires pectorales. Ces dernières sont également très longues et on observe la présence d'une petite carène (excroissance) sur le pédoncule caudal. En outre, l'animal possède un long museau et de gros yeux ronds. Mesurant généralement entre 1,80 et 2,50 m (longueur maximale connue de 3,83 m), *Prionace glauca* est présent en surface ou en pleine eau jusqu'à 150 m de profondeur, dans les régions tropicales et tempérées. Requin pélagique de haute mer, la maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de quatre/cinq ans chez les mâles et cinq/six ans chez les femelles. La gestation dure de neuf à douze mois. Lors de la naissance, les quatre à cent trente-cinq juvéniles sont complètement formés (35 à 50 cm de long) et totalement indépendants. Son nom scientifique a pour origine le nom du demi-dieu marin *Glaucus* auquel les Romains offraient des sacrifices lorsqu'ils avaient évité la mort au cours d'une tempête.

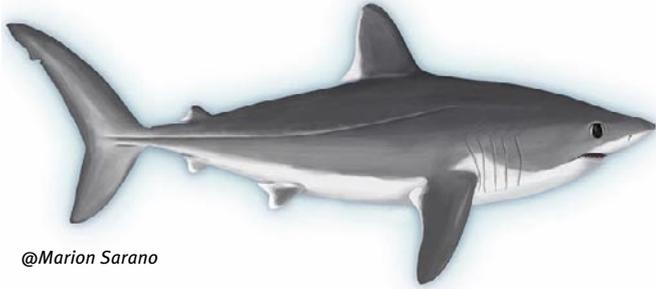
Potentiellement dangereux mais pas particulièrement agressif, le requin peau bleue est l'espèce de requin la plus exploitée au monde, en pêches professionnelle et sportive. Il s'agissait certainement du requin le plus abondant dans l'océan mondial mais sa situation actuelle est considérée comme critique du fait de sa surpêche.



3

@Yves Gladu

#### 4 Le requin-taupe commun *Lamna nasus*



@Marion Sarano



Requin-taupe commun, @Perrine Doug

De couleur bleu nuit à gris foncé, le corps du requin-taupe commun est fusiforme avec un museau conique. Cette espèce possède deux carènes latérales très marquées au niveau du pédoncule caudal. Sa nageoire caudale est en forme de croissant asymétrique. Son premier aileron dorsal est de grande taille, légèrement arrondi avec une tache blanche sur la base arrière de cette nageoire. La plupart des individus mesurent entre 2 et 2,50 m mais certains peuvent atteindre une taille de 3 m comme le peau bleue. *Lamna nasus* est principalement observé entre deux eaux, au-dessus du plateau continental, mais est capable d'incursions (plongées) jusqu'à 400 m de profondeur.

Côté reproduction, sa maturité sexuelle est généralement atteinte vers cinq ans. À l'instar du requin mako ou du requin-taureau, on retrouve chez cette espèce une forme de cannibalisme intra-utérin. Les portées varient de un à cinq petits, les plus forts se nourrissant des œufs non fécondés et des individus les plus faibles. La gestation dure environ huit mois et les jeunes font entre 60 et 75 cm à la naissance. La Méditerranée occidentale correspond à une aire de mise bas.

Potentiellement dangereux, c'est aussi un poisson de pêche sportive, bien qu'il offre peu de résistance à l'hameçon.

NB : À ne pas confondre avec *Isurus oxyrinchus*, le requin mako qui lui, ne possède pas de carènes caudales et la tache blanche à l'extrémité inférieure du premier aileron dorsal n'est pas au même endroit.



Requin mako, @Patrick Doll

#### 5 Le requin-pèlerin *Cetorhinus maximus*



@Yves Gladu

De même forme que les espèces précédentes, le requin-pèlerin se distingue par ses cinq fentes branchiales démesurées encerclant pratiquement la tête, ses nombreuses dents minuscules mais non fonctionnelles. Après le requin-baleine (*Rhincodon typus*), ce poisson est le plus grand avec une taille commune comprise entre 8 et 10 m, pouvant atteindre 15 m.

Cette espèce possède deux nageoires dorsales sans épine. Sa bouche est en arrière des yeux. Ces derniers sont très petits en proportion et le museau est conique voire recourbé.

*Cetorhinus maximus* évolue généralement en surface dans les eaux froides et tempérées et effectue des migrations saisonnières importantes.

Seul représentant de son genre, le cannibalisme intra-utérin est également fréquent avec des portées réduites de un ou deux petits.

Totalement inoffensif et très vulnérable à l'exploitation du fait de sa faible fécondité, sa protection est donc nécessaire.

#### Références

- <https://www.guidedesespeces.org/>
- <https://doris.ffessm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- <https://inpn.mnhn.fr/>
- <https://asso-apecs.org/>
- <https://fishbase.se/>
- Séret, B., & De Maddalena, A. (1999). *Les requins des côtes françaises*. Ouest-France.

Rendez-vous dans le prochain numéro de votre magazine pour poursuivre la découverte de la richesse des requins de nos côtes !

Camille Domingo



## LE REQUIN PEAU BLEU

### Le grand bleu ou le requin peau bleue, espèce en danger !

**Le requin peau bleue est l'un des derniers grands requins de Méditerranée, classé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en danger critique d'extinction en Méditerranée et vulnérable dans toutes les mers et océans. Malgré cela, il n'est pas protégé.**

Élegant, rapide, furtif, corps fusiforme et très hydrodynamique, au museau long et étroit, nageoires pectorales très longues, il est facile à reconnaître avec sa couleur bleue. Il se nourrit exclusivement de petits poissons, de calamars, et ne présente aucun danger pour l'homme, explique Éric Clua, spécialiste des requins et directeur de recherche auprès du Criobe. À taille adulte, il peut mesurer plus de 3 m pour 200 kg et va jusqu'à 600 m de profondeur.

**Victime de la surpêche, des filets dérivants et de la pollution, il joue pourtant un rôle essentiel dans l'écosystème, c'est un régulateur de nos bancs de poissons, éliminant les plus faibles ou les malades, équilibrant et régulant les populations. Sa disparition mettrait en danger tout l'écosystème.**

Une étude de Violaine Dolfo nous informe que les analyses génétiques ont permis de déterminer, qu'au début, il existait une filiation entre les requins peau bleue de l'Atlantique et de Méditerranée, certains requins de l'Atlantique ayant migré vers la Méditerranée. Aujourd'hui, les échanges sont rares et les familles se sont différenciées génétiquement. Les requins peau bleue de Méditerranée sont donc isolés. Les deux populations de Méditerranée, du golfe du Lion et de Malte, possèdent la même génétique. L'existence de la population de Méditerranée occidentale n'a pas de connectivité avec celle de la Méditerranée orientale, ni avec celle de l'Atlantique. Vivipare, jusqu'à cent trente-cinq juvéniles par portée, la gestation est de neuf mois pour une maturité entre quatre à six ans.

**Pélagiques vivant au large, ils se déplacent beaucoup. Présents sur toute la côte catalane, le golfe du Lion est identifié comme une zone d'accouplement et de nurseries.**

Consciente de l'importance d'œuvrer pour la sauvegarde des requins de Méditerranée, **dès 2010, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) signa une convention avec l'association Ailerons** dont le but était la sauvegarde et la protection des raies et requins de Méditerranée. Lors des différents masters, de nombreux requins furent marqués.

Par la suite, **en 2015, la FNPP par sa délégation des Pyrénées-Orientales et son comité d'Occitanie a adhéré au projet « Grand Large », projet de sciences participatives faisant appel aux pêcheurs récréatifs** dans le but d'évaluer l'état des populations des requins peau bleue dans le golfe du Lion et d'obtenir une étude génétique des populations.

**Des réunions d'informations furent mises en place ainsi que des ateliers participatifs pour former les pêcheurs plaisanciers au maniement des requins et aux prélèvements ADN.**

Deux cent cinquante adhérents FNPP ont été sensibilisés aux bonnes pratiques et à la protection des animaux menacés. Cent dix-sept prélèvements ADN effectués sept squales ont été marqués avec des puces.

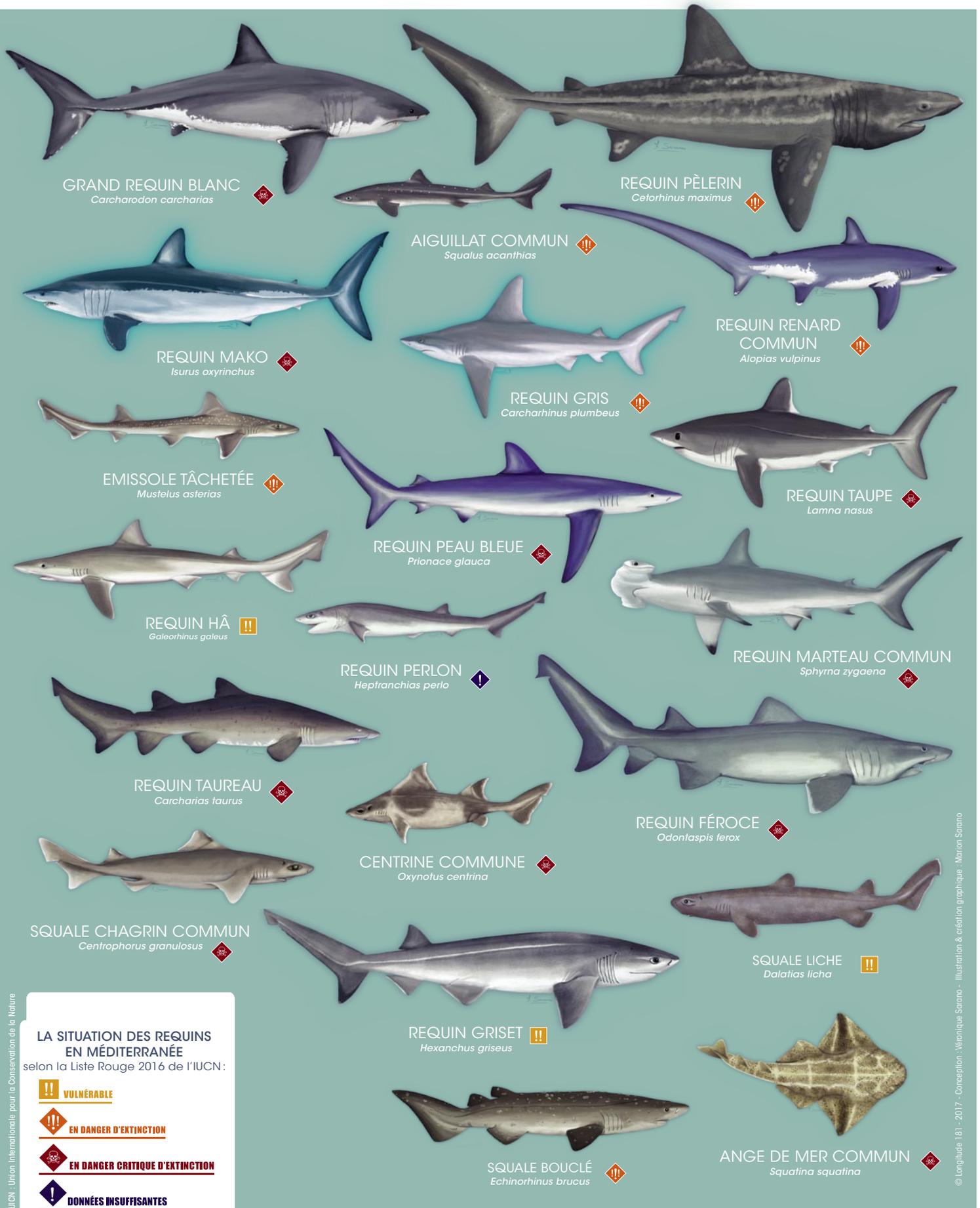
**Mieux connaître pour mieux protéger : classé comme « Vulnérable » en 2007, il est considéré comme « en danger critique d'extinction en 2016 ».**

Selon les études menées par les scientifiques de l'association Ailerons, il serait souhaitable de prendre en compte, pour assurer leur reproduction, une taille minimum de capture fixée à 2 m. De son côté, le Parc marin du golfe du Lion a présenté un nouveau projet « Mouvblue » pour procéder à l'identification des zones fonctionnelles du requin peau bleue en Méditerranée occidentale ; à l'étude de l'écologie et de la distribution des individus matures et des juvéniles par marquage, le comportement et étude des liens de parenté et de la structure génétique de la population. Ceci devrait permettre de mieux comprendre les enjeux de gestion du parc pour cette espèce. La délégation des Pyrénées-Orientales FNPP a apporté son concours pour la première manifestation de ce projet.

**L'amélioration des connaissances du requin peau bleue fait partie des actions de pêche scientifiques participatives que poursuit la FNPP.**

Jean-Claude Hodeau





UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**LA SITUATION DES REQUINS EN MÉDITERRANÉE**  
selon la Liste Rouge 2016 de l'UICN :

- !! **VULNÉRABLE**
- ❖ **EN DANGER D'EXTINCTION**
- ❖ **EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION**
- ❖ **DONNÉES INSUFFISANTES**

© Longitude 181 - 2017 - Conception : Véronique Sarano - Illustration & création graphique : Marion Sarano



@Ronan Nedelec

@Pauline Poisson

L'APECS

## Bilan du challenge émissole et une action du projet scientifique Mustelus

L'émissole tachetée (*Mustelus asterias*) est un petit requin vivant près du fond présent en Atlantique Nord-Est et en Méditerranée. Pêchée sur une grande partie de son aire de distribution et sans réglementation, on connaît pourtant mal ses déplacements ainsi que la structure et la taille des populations. Selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'espèce est considérée comme quasi-menacée en Europe et à l'échelle mondiale, et vulnérable en Méditerranée.

Le projet Mustelus consiste à marquer de nombreuses émissoles tachetées dans différents secteurs des eaux françaises, notamment lors de campagnes scientifiques, mais aussi en mobilisant des pêcheurs récréatifs volontaires afin d'améliorer les connaissances sur l'écologie de cette espèce. Le challenge émissole, qui s'est déroulé en rade de Brest depuis le port de plaisance de Térénez le 7 septembre 2024, vient compléter les actions déjà engagées avec les pêcheurs récréatifs. Cette rencontre de pêche sportive à la ligne et en « No-kill » a été organisée par l'Apeps. Elle était ouverte aux pêcheurs en bateau par équipe de deux ou trois, et en kayak par binôme.

### Le challenge émissole

#### Les objectifs

- Marquer, mesurer et peser un maximum de spécimens dans l'estuaire de l'Aulne pour aider à mieux comprendre les déplacements, etc.
- Motiver de nouveaux pêcheurs de loisir à participer au projet et les sensibiliser sur les requins et les raies.
- Faire connaître le projet Mustelus et les actions de l'Apeps.

#### Le déroulé de la journée

Les participants sont arrivés à partir de 6 h au port de Térénez, dans l'estuaire de l'Aulne, afin de mettre à l'eau leurs embarcations et de partager un petit déjeuner avant de débiter le briefing. La première partie portait sur la sécurité et le règlement du challenge, et la seconde sur les bonnes pratiques de manipulation des requins et des raies et le protocole pour poser les marques sur les émissoles. Vers 8 h 15, avant d'embarquer, chaque équipe a récupéré son kit de marquage et un tirage au sort a permis de les répartir dans différentes zones de pêche. En fin de matinée, tous les équipages ont été contactés afin de faire un point sur les marquages et les éventuels besoins en matériel. Les équipes les plus en amont réalisant moins de captures, elles ont eu la possibilité de se déplacer, l'objectif principal de la journée étant de marquer un maximum d'émissoles.

Un des deux bateaux organisateurs était dédié à la zone proche du port accueillant les kayakistes. Il a été régulièrement sollicité pour aider à mesurer, peser et marquer les émissoles qui sont encore très vives à leur sortie de l'eau. Le second bateau de l'organisation a également été bien occupé par le ravitaillement en marques, en bordereaux de terrain et aussi parfois en crabes, des compétiteurs en bateau qui enchaînaient les captures.

À 16 h, c'est l'heure de regagner le port et de faire le bilan avant la remise des prix. La première équipe a tout de même capturé quarante-six émissoles ! La journée s'est clôturée autour d'un apéritif convivial et tous les participants sont repartis ravis de cette nouvelle expérience et participeront volontiers à la prochaine édition.

#### Les chiffres clés

- Seize équipes, onze en bateau et cinq en kayak pour un total de trente-six pêcheurs.
- Trois cent émissoles tachetées femelles et une raie bouclée capturées.
- Deux cent quatre-vingt-dix-huit marquages d'émissoles tachetées et deux recaptures d'émissoles déjà marquées.
- Tailles comprises entre 73 et 118 cm (+ de 300 m d'émissoles).
- Poids compris entre 2,100 kg et 6,800 kg (+ d'1 t d'émissoles).

#### Les bénéfices du challenge pour le projet Mustelus

- Les deux cent quatre-vingt-dix-huit marquages d'émissoles tachetées réalisés durant une journée lors du challenge représentent l'équivalent d'une année de marquages par les pêcheurs récréatifs qui participent au projet Mustelus. Nous avons désormais atteint plus de mille émissoles marquées en rade de Brest depuis le début du volet du projet avec les pêcheurs récréatifs en 2021.
- Avec un taux de recapture moyen de 5 %, nous pouvons espérer bénéficier d'une quinzaine de données supplémentaires sur des émissoles recapturées.
- Cette première édition a permis de sensibiliser les participants et de leur communiquer les bonnes pratiques pour manipuler correctement les raies et les requins, et ainsi participer à faire évoluer leurs pratiques.
- De nouveaux pêcheurs récréatifs vont rejoindre l'aventure à la suite de leur participation au challenge et grâce à sa couverture médiatique, permettant ainsi d'augmenter encore plus rapidement le nombre de marques posées sur les émissoles afin d'atteindre un minimum de deux mille cinq cents marques.

#### Présentation de l'Apeps

Fondée en 1997 à Brest par un groupe d'étudiants, l'Association pour l'étude et la conservation des sélaciens (Apeps) est une structure nationale à vocation scientifique et éducative. Salariés et bénévoles se mobilisent pour préserver et faire connaître les requins et les raies (les sélaciens, aujourd'hui appelés élasmobranches) et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent.

L'Apeps intervient essentiellement en France métropolitaine et s'intéresse aussi bien à des espèces à forts enjeux de conservation telles que le requin pèlerin ou le requin taupe commun qu'à des espèces exploitées comme l'émissole tachetée ou la raie bouclée.

Depuis 2019, l'association s'est engagée dans le développement de méthodes de suivis participatifs des poissons en plongée et a donc étendu son champ d'investigation aux poissons osseux dans ce contexte particulier.

Alexandra Rohr

## Ces belles ombrines de la magnifique plage de Labenne

Lien Youtube : <https://youtu.be/7qGOajQ4XdY>

Adossée à une forêt de pins maritimes et de chênes-lièges s'étirant sur 3 km, la plage de Labenne est l'une des plages les plus belles, mais surtout l'une des plus poissonneuses en France. Ouverte sur l'océan Atlantique, elle se situe entre les communes d'Ondres et de Capbreton, dans le département des Landes, avec son gouf réputé mondialement – un gouf est un canyon sous-marin, c'est-à-dire une entaille profonde dans le talus continental, dont l'extrémité est très proche du littoral et aspire directement les sédiments en transit le long de la côte.

Ce « haut spot » abrite une très grande variété de poissons, des sparidés comme la daurade royale, la dorade grise, la dorade rayée plus connue sous le nom de rayée, ou encore le sar commun. **Il n'est d'ailleurs pas rare de capturer de très jolis spécimens en hiver, dépassant régulièrement les 2 kg, venus se nourrir avant la période de reproduction.**

Bien entendu, les bars et bars mouchetés, eux aussi, affectionnent le sable fin de Labenne. Dès que les eaux se réchauffent à partir de la mi-mai, ce sont des espèces bien différentes qui prennent possession des lieux. La liche glauque, la bogue, le maquereau espagnol, la vive royale, l'ombrine (*Umbrina canariensis*) et sans oublier le poisson que bien des pêcheurs recherchent, le maigre, appelé aussi courbine (*Argyrosomus regius*).

Il faut savoir qu'autrefois, le lit de l'Adour passait à quelques centaines de mètres de la plage de Labenne. À 10 m du bord, il y a déjà plus de 5 m d'eau, et à plus de 100 m on peut atteindre des profondeurs avoisinant les 15 m. Cette profondeur d'eau regorge de nourriture et attire forcément de nombreux poissons. C'est justement ce qui rend ces rivages si différents de toutes les autres plages landaises où, habituellement, celles-ci sont connues pour être peu profondes et avec notamment leurs fameuses baïnes.

Aujourd'hui, c'est le déroulement de l'une de nos parties de pêche en surfcasting que nous allons tenter de vous faire vivre et partager. J'aurai le plaisir d'être accompagné de mes trois amis de longue date, amoureux de cette pratique de la pêche en bord de mer. Forts de leur expérience, ces pêcheurs vont nous prodiguer quelques-unes de leurs astuces afin de prendre un maximum de plaisir au bord de l'eau.

### La partie de pêche

C'est décidé, le lieu de pêche sera la plage Casanova à Labenne ! Avec une marée haute à 9 h, une houle prévue de 1,30 m et pas de vent, ce sont les conditions rêvées sur ce spot pour espérer prendre du poisson. Rendez-vous à 6 h 30 sur le parking avec nos amis. Les commentaires vont bon train, histoire de faire descendre la pression, en se chambrant gentiment sur la partie de pêche précédente. C'est visiblement une grosse envie et une belle ambiance qui règnent entre nous tous ce matin.



Une fois arrivés en haut de la dune, nous scrutons la mer et ces bords de côtes afin d'y déceler les différents reliefs et tenter d'y apercevoir un trou le plus profond possible. **En effet, « lire la mer » est une approche indispensable de notre pratique, les éventuelles cavités étant susceptibles de retenir le poisson de passage en quête de nourriture.** Il faut toutefois se dépêcher car nous sommes déjà sur les deux dernières heures du montant, période d'activité importante sur cette zone à privilégier. Je me décale vers la gauche, en bordure d'un très joli trou, permettant à mes camarades de s'installer et de prospecter son centre, juste en face de notre campement du jour.

**Une fois de plus, toutes ces années passées au bord de l'eau nous aident à mieux comprendre, à mieux appréhender les postes à favoriser afin d'y placer plus judicieusement nos cannes.** Même si nous restons convaincus que nous ne finirons jamais d'apprendre, tellement les choses peuvent être différentes en fonction des espèces, des marées, ou encore des périodes de l'année... Le bonheur y est encore plus satisfaisant lorsque nous arrivons à trouver du poisson et, qui plus est, une espèce ciblée en particulier.

Le choix du jour va s'avérer payant, à peine la deuxième canne mise à l'eau qu'une touche puissante et très franche me fait comprendre tout de suite qu'il s'agit d'un joli poisson. Un combat s'engage et, là encore, l'expérience de pêche me rappelle rapidement que dans le dernier rouleau du bord, il faut éviter au maximum de laisser du mou sinon la décroche sera quasi certaine. **Au bout de quatre à cinq minutes de bataille, c'est un magnifique doublé de poissons qui vient s'échouer sur le sable, une belle maigrette et une ombrine.** Nous ne pouvions pas mieux commencer cette journée !





La robe de ce sciaenidé est juste incroyable, avec une coloration très caractéristique, plus ou moins argentée avec des lignes jaunâtres obliques. L'ombrine possède également un court barbillon mentonnier. Nous aurons tout juste le temps d'immortaliser ces prises que Sébastien part lui aussi en courant à sa canne totalement détendue.

Les ombrines recherchées sont bien là et en nombre visiblement.

Quel plaisir de voir Elsa remettre ce beau poisson à l'eau, elle le reprendra dans peu de temps, c'est certain. Éric et Pascal, quant à eux, prendront deux petits bars, un franc et un moucheté, et les prises d'ombrines s'enchaîneront pendant plus d'1 h 30.

### L'ombrine, poisson peu connu

L'ombrine, appelée aussi l'ombrine-bronze ou ombrine du large, possède un corps allongé, comprimé latéralement. Le profil de son dos est bombé et sa tête arrondie. Un barbillon mentonnier est présent sous la mâchoire, elle-même orientée en position inférieure. Elle possède deux nageoires dorsales distinctes. Une membrane noire est présente au bord postérieur de l'opercule. Sa robe est gris argenté avec, sur son dos et ses flancs, des stries obliques irrégulières jaune d'or à bordures foncées. La partie ventrale est blanc argenté. La nageoire caudale est à bord légèrement concave. Sa longueur moyenne est de 30 à 50 cm sur la côte Atlantique ; elle peut atteindre 1 m pour 12 kg dans d'autres pays. C'est un poisson carnivore qui se nourrit en petits groupes d'invertébrés présents dans le sable. Ses proies préférées sont les crustacés, les mollusques, mais également une grande variété de vers de mer.

La reproduction a lieu au printemps, entre mai et juin. Ici, sur la côte Atlantique, nous avons la chance de pouvoir prendre quasiment toute l'année ce magnifique poisson. On le trouve en général dans des zones assez profondes. La période où elle est très présente dans les Landes est d'avril à juillet ; il n'est pas rare de faire des doublés, voire des triplés, durant cette période.

Concernant les techniques de pêche, il faut rester dans la simplicité. Lorsque la mer est calme et vous permet de pêcher avec trois empiles (en 80 cm), faites-le ! Si la mer est plus agitée, mettez deux empiles (100 à 150 cm), voire une seule mais plus longue (jusqu'à 300 cm). Pour la grosseur de vos empiles, optez pour du 26 à 35/100° ; ce n'est pas un poisson très regardant, il est assez vorace.

Ne faites pas l'erreur cependant de pêcher trop fin car c'est un poisson très combatif et vous risqueriez de casser vos empiles.

Pour les appâts, si l'on vous disait que l'ombrine se laisse prendre à tout, cela ne serait pas exagéré ! Avec du recul, ses appâts dits préférés et qui donnent le plus de résultats sont : la grosse arénicole éviscérée (vergame), le ver américain et le couteau.

### Des montages adaptés

Alors que nous arrivons à l'étape de marée, Pascal se dit que c'est le moment de mettre à l'eau son montage fétiche afin d'espérer dénicher une belle raie. Même si c'est effectivement un peu tôt dans la saison, on ne sait jamais... Cela pourrait nous permettre de faire de belles images !

Son montage est constitué d'un traînard de 2 m en 37/100°, avec deux hameçons en tandem et un lançon sur chaque hameçon. Il vous conseille de prendre des hameçons à tige longue pour que vos appâts tiennent mieux avec le courant et surtout lors du lancer. Ce matin-là, hélas, nous n'aurons pas la chance de pouvoir prendre une belle raie, mais il fallait le tenter.

Après plusieurs heures de pêche, nous nous retrouvons autour d'un bon café et d'une « chocolatine » – eh oui ! Dans les Landes, on ne dit pas « pain au chocolat ». Ces moments sont toujours très enrichissants, car ils nous permettent souvent de faire un point sur la première partie de pêche et, en fonction des informations récoltées, d'essayer de s'adapter aux tendances du jour. Par exemple, nous pouvons observer très clairement qu'aujourd'hui les montages de deux empiles de 150 cm et trois empiles de 100 cm font la différence, avec deux types de plombs, le sporteen et le portugais de 150 et 170 g. Sur les plages landaises, il ne faut surtout pas hésiter à mettre du fil assez gros, du moment que l'on privilégie le fluorocarbène. Le bon compromis étant du 23 au 35/100°.

Comme précisé juste avant, les hameçons à tige longue maintiendront beaucoup mieux vos appâts, notamment lors des lancers appuyés ou dans les forts courants. Nous vous conseillons également de ligaturer tous vos appâts avec du fil élastique classique. Cette technique, rapide et facile à mettre en œuvre finalement lorsque le ver est sur l'aiguille, permet un maintien nettement supérieur de vos appâts et résiste bien mieux aux attaques des petits poissons.

### Débriefer pour savoir s'adapter

Nous voilà désormais en marée descendante. Les touches se faisant plus rares, il va nous falloir changer la tactique de pêche. Les cannes hybrides sont mises de côté pour laisser la place à des cannes plus raides (type Power) pour aller chercher de la distance au lancer. D'ailleurs, afin d'optimiser cette réflexion, pensez à mettre du fil plus fin dans vos moulinets.



Pour la bordure, on peut très bien utiliser du 28, voire du 25/100°. Mais, pour gagner encore en distance, le 16 au 18/100° est à privilégier. Il faut bien sûr mettre une arrachée, ou queue de rat, qui partira de 18/100° pour finir en 50/100°, sinon c'est la casse assurée.

Un joli lancer pour Sébastien et Pascal pour voir si le poisson ne se situe pas plus au large, alors qu'Éric et moi pêcherons à mi-distance afin d'optimiser ainsi nos chances de retrouver du poisson.

Quelques minutes se passent et c'est la canne de Sébastien qui se manifeste en premier, avec un très joli marbré qui se laissera prendre sur une dure rouge. Il ne m'en faudra pas plus pour remonter et lancer également plus au large.

**Nous terminerons cette matinée avec deux nouvelles ombrines et deux autres jolis marbrés, mais cette fois-ci à l'arénicole.** Une fois de plus, il nous aura fallu nous adapter tout au long de cette matinée

de pêche et, en fait, c'est en cela, je pense, que réside le secret de notre passion. **Comprendre et s'adapter au poisson nous fascine et son prélèvement reste finalement assez accessoire aux yeux des passionnés que nous sommes.** La pratique de la pêche en surfcasting demande beaucoup de passion à la vue du travail de sa mise en œuvre, de sa pêche pas toujours facile, de l'entretien du matériel qu'elle demande, mais qu'est-ce que c'est bon !

**La pêche reste un beau et noble loisir, il nous faut savoir partager cette passion. C'est très difficile de faire venir des jeunes à cette pêche, c'est pour cela qu'il est primordial de véhiculer les plus belles valeurs et la meilleure image possibles aux gens qui nous entourent. Les Landes restent une terre de traditions et la pêche en surfcasting en fait partie, il faut que nous la préservions au maximum pour les générations futures.**

Julien Andrillon

## SURFCASTING

## Les 8 heures du CPAG

Le samedi 12 octobre 2024 s'est déroulée la première édition des 8 heures du CPAG sur la plage du golf à Bréville-sur-Mer. Ce concours de surfcasting a rassemblé cinquante équipes de deux pêcheurs venant de treize départements différents de la frontière belge à la Vendée.

Côté pêche, le faible coefficient de marée (31 et 34), avec une mer calme, un vent faible et une eau plutôt claire ont rendu la pêche difficile.

**Au total, cent quatre-vingt-seize prises ont été enregistrées dont vingt-sept barsets, quatre-vingt-seize dorades grises ou royales, vingt-sept grondins perlon, vingt-et-un maquereaux, vingt-quatre orphies et un turbot.**

Le remise des prix s'est déroulée dans la salle polyvalente, ce qui a permis un moment important de convivialité et d'échange. Les participants ont souligné la qualité de l'organisation et de l'accueil. De nombreuses personnes sont venues voir le déroulement de ce challenge tout au long de la journée et ont pu parler avec les compétiteurs et leur **poser de nombreuses questions sur le matériel, les appâts, les montages et les prises.**

**La réussite de cette journée revient à l'équipe de bénévoles du club** qui a été présente du matin très tôt pour la mise en place avant le challenge, l'accueil des participants, l'accompagnement durant la compétition, jusqu'à l'organisation de la remise des prix et le service pour le moment de convivialité et le repas.

**Il faut également remercier les partenaires qui ont largement contribué à la remise des prix à savoir :** Flashmer, Décathlon/Caperlan Avranches, le Comptoir de la mer Granville, Yuki, Rapala, Shimano, Ibis Granville, La Pêche en mer, Sylco pêche, BMM, David Demorieux et Juline Leretraït, la commune de Bréville-sur-Mer.

**Le podium :**

- 1 - Chertier Fabrice - Bocher Youen**
- 2 - Maupile David - Aucher Anthony**
- 3 - Turbelin Eric - Lecomte Emmanuel**

Jean Lepigouchet



## Saint-Quay port d'Armor obtient la certification

La certification Ports Propres, créée en 2011, vise à encourager toutes les opérations qui concourent à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. Elle est délivrée aux ports qui mettent en place un ensemble de mesures pour mieux gérer les déchets et les pollutions des activités portuaires.

Pour les plaisanciers, la certification est **gage de qualité, de gestion durable et de préservation de l'environnement.**

À noter que depuis le 4 juin 2024, cette certification est devenue **une norme mondiale, dénommée norme ISO 18725.**

**Pour obtenir la certification, les gestionnaires de port doivent suivre cinq étapes**

- 1. Une étude de diagnostic environnemental :** état des lieux, sources de pollution, programme d'actions pour améliorer la protection de l'environnement.
- 2. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions chroniques :** eaux de carénage, déchets spéciaux, déchets ménagers, eaux usées.
- 3. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions accidentelles :** hydrocarbures, substances nocives, conteneurs, macrodéchets...
- 4. La formation du personnel portuaire.**
- 5. La sensibilisation de tous les usagers du port :** plaisanciers, promeneurs, professionnels du nautisme, professionnels du tourisme, pêcheurs plaisanciers...

**Pour Jean-François Riat, directeur de Saint-Quay port d'Armor :**  
*« Cette certification vient récompenser le travail de l'équipe du port pour qui le respect de l'environnement a toujours été un engagement. Pour nos clients, cela se traduit par une utilisation des équipements adaptés au respect de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles. Cela implique aussi de mener des campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers et de veiller à la propreté du site, au respect et à l'amélioration du tri... Cette certification Afnor, basée sur un référentiel technique, s'inscrit dans une logique d'amélioration permanente, ce qui motive également l'équipe du port. »*

**Félicitations à toute l'équipe du port pour obtention de cette certification.**

**Claude Bougault**  
*président APPUOPP Saint-Quay-Portrieux*



**Dans le cadre de ce projet d'intérêt commun,  
la FNPP relaie le programme Spider et invite  
les pêcheurs de loisir à participer à cette enquête.  
Merci à tous pour votre contribution !**

# VOUS AVEZ PÊCHÉ UNE ARAIGNÉE MARQUÉE !

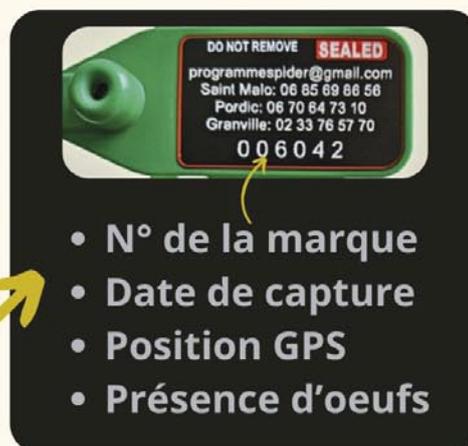


**PARTICIPEZ À L'ÉTUDE  
AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER LES CONNAISSANCES  
SUR L'ARAIGNÉE DE MER !**



À faire en cas de capture :

- 1. Appelez** ou envoyez un **sms** au numéro de la zone concernée avec les infos importantes
- 2. Remettez l'araignée à l'eau !**



## Une aire marine éducative voit le jour dans le Finistère !

En début d'année, la FNPP avait été sollicitée par Océane Le Meur, présidente du Team thon club de Plouguerneau (29) afin d'obtenir des supports pédagogiques pour soutenir le projet d'Aire marine éducative de l'école du phare de Lilia Plouguerneau (voir *Pêche Plaisance* n° 82).



Des guides jeunesse et des pieds à coulisse avaient été offerts aux élèves qui, avec leurs enseignants, avaient pu découvrir de nombreux conseils pratiques et prendre connaissance des tailles réglementaires des coquillages et crustacés.

En juin dernier, les **primaires ont présenté leur projet éducatif**, dans le cadre d'un conseil de la mer élargi, à leurs parents et aux partenaires ayant soutenu et accompagné leurs travaux, dont l'animateur de Bretagne vivante. C'est dans une classe bien remplie que les CP, CE1, CE2 et CM2 ont pu exposer la diversité des ateliers réalisés et à venir.

**Des sorties sur l'estran ont été organisées afin d'étudier la laisse de mer, la faune (en particulier les oiseaux) et la flore.** Les enfants ont pu choisir le site sur lequel le projet d'aire marine aura lieu, ils ont déjà exprimé diverses suggestions pour contribuer à sa protection.

**En 2024, les élèves ont également participé au nettoyage des plages, ces opérations sont organisées trois fois dans l'année et se poursuivront en 2025.** Pour accompagner leurs initiatives, les enfants ont sollicité l'aide de la mairie : fabrication de bacs à marée et panneaux d'affichage.

Lors de leurs sorties et visite sur l'île Wrac'h, nos petits ambassadeurs de la mer ont pu constater des **problématiques écologiques** : flore détériorée par le passage de nombreux touristes, trop de déchets abandonnés, etc. **Ils ont donc proposé des actions et des solutions à mettre en place pour améliorer la préservation de la nature.**

**Les petits de maternelle ont participé à une « classe dehors »,** une journée par semaine, dès la petite section (trois ans).

Des ateliers de mathématiques et de français ont été proposés sur la plage afin de leur permettre de se familiariser avec le paysage marin, d'explorer le monde extérieur en développant leur créativité et la compréhension de l'environnement.

**Un inventaire des espèces de l'estran sera également réalisé dans les mois à venir,** les associations partenaires seront invitées sur le terrain pour collaborer à ce projet.

**Le prochain objectif est de procéder à l'achat de jumelles pour mieux observer les oiseaux.**

Nos jeunes élèves et leurs enseignants sont fiers d'avoir obtenu récemment le **label officiel AME**, délivré par l'Office français pour la biodiversité. Le drapeau Aire marine éducative ornera bientôt le toit de l'école primaire ! Les élèves qui sont passés en classe supérieure (au collège) restent passionnés et continuent de suivre les projets de leurs camarades de primaire. Bravo les enfants !

**Pour compléter la panoplie d'outils pédagogiques mis à la disposition des jeunes, la FNPP a fourni des planches espèces pour permettre l'identification des poissons les plus communs sur nos côtes, ainsi que des annuaires des marées.**

Merci aux élèves, merci aux enseignants pour leur accueil chaleureux et la qualité des travaux présentés.

*Ont collaboré :*

Hémérance Leforestier, enseignante de CM1 à l'école du Phare  
Océane Le Meur, présidente du TTC Lilia Plouguerneau  
Jean-Pierre Fouquet et Muriel Jourdrein, FNPP



# J'observe & je participe !



J'observe sous l'eau



J'observe sur l'eau



J'observe sur le littoral

## Devenez Sentinelle de la Mer et en découvrant les programmes de sciences participatives en lien avec vos loisirs !

Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Les réseaux **Sentinelles de la Mer** (initiés en Occitanie en 2015 par le CPIE Bassin de Thau, et consolidés aussi en Normandie en 2018 par l'URCPIE Normandie) réunissent spécifiquement les programmes de sciences participatives de la mer et du littoral dans leur région.

À échelle nationale, le portail **OPEN** ainsi que **VIGIE MER** sont également des ressources.

L'animation du réseau assure une meilleure visibilité des programmes et implications des citoyens mais surtout un lien avec les chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels et protégés...

Devenir sentinelle, c'est s'engager à partager ses observations lors de ses activités en pleine nature, le plus souvent sur l'eau pour les pêcheurs plaisanciers... Vous devenez les yeux des scientifiques : vos observations ainsi déposées sur les plateformes alimentent la connaissance scientifique.

Usagers de la mer, des lagunes ou du littoral, professionnels, ou amateurs, résidents ou de passage, pêcheurs, plongeurs, plaisanciers, élèves, étudiants, conchyliculteurs... vous pouvez tous participer sans connaissance préalable requise ! Lancez-vous !



[bit.ly/3zNZ6Bm](https://bit.ly/3zNZ6Bm)



[bit.ly/467Qykv](https://bit.ly/467Qykv)

## Deux exemples de programmes pour les pêcheurs plaisanciers !

En mer, contribuez au programme **Obs en Mer** : pour signaler et sauvegarder vos observations simplement. Les partager et voir celles des autres... Mais aussi s'informer sur la faune marine. Il concerne tous les types d'observations : mammifères marins, poissons, oiseaux, mais aussi les activités humaines, telles que la plaisance, la pêche, la pollution, etc.

Application à télécharger sur [www.obsenmer.org](http://www.obsenmer.org) ou dans le store.



L'association APECS porte, depuis 1998, le programme de recensement des requins pélerins en France. Il a pour but l'amélioration des connaissances sur la distribution spatiale et temporelle de cette espèce rare et menacée, le second plus grand requin du monde, le requin pélerin. Rassurez-vous ce requin est un filtreur de planctons et reste totalement inoffensif ! Alors si vous le croisez, partagez vos observations avec l'APECS.

[www.asso-apecs.org](http://www.asso-apecs.org)



# Votre plaisir c'est naviguer ? Adoptez les bons réflexes !



## DEVENEZ [ ÉCO ] PLAISANCIERS !

Les campagnes **Ecogestes** sont déployées en mer et dans les ports, à destination des plaisanciers, afin de les engager à adopter les bons réflexes pour une navigation responsable.

Chaque été, les animateurs et animatrices des structures ambassadrices, formés à la communication engageante, vont directement au contact des plaisanciers, dans les ports ou les zones de mouillage. Ils effectuent un diagnostic de leurs pratiques sous la forme d'entretiens et leur proposent de s'engager sur un ou plusieurs gestes qui assurent la préservation du milieu marin.

Retrouvez les bons gestes et les thématiques abordés dans la campagne en vidéo sur **la chaîne YouTube Ecogestes Méditerranée !**



[bit.ly/YTECO-G](https://bit.ly/YTECO-G)



L'OFB soutient pleinement la démarche « Ecogestes » et souhaite la consolider dans une dynamique nationale, en partenariat avec les acteurs du nautisme français. Cette campagne s'étend et s'adresse aujourd'hui à tous les plaisanciers de Bretagne, Normandie et Méditerranée.



Depuis 2024, la CNP soutient et accompagne le déploiement des campagnes agissant sur chaque façade maritime française et rassemblées au niveau national sous la bannière « Ecogestes nautisme et plaisance ».

Retrouvez la campagne sur les sites webs :

[www.ecogestes-mediterranee.fr](http://www.ecogestes-mediterranee.fr)

[www.ecogestes-amo.fr](http://www.ecogestes-amo.fr)

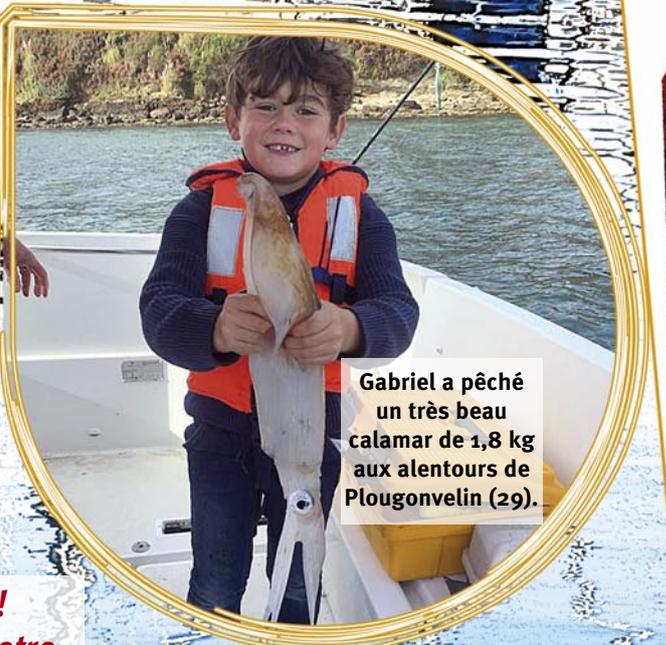
[www.ecogestes-manche.fr](http://www.ecogestes-manche.fr)



# VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

**N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !**



Gabriel a pêché un très beau calamar de 1,8 kg aux alentours de Plougonvelin (29).

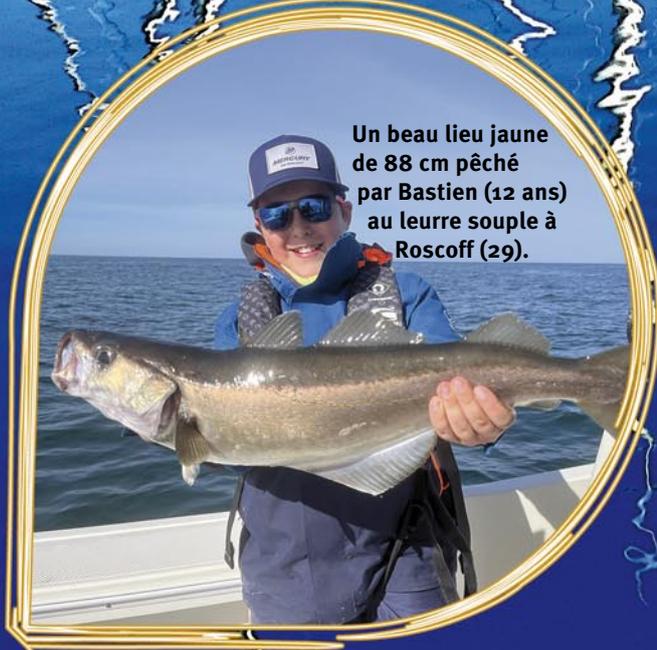
**Attention !  
Portez tous votre gilet de sécurité !**



Bar de 80 cm pour 6 kg, pêché sur chasse avec un leurre acier de 40 g, derrière Groix (56).



Un tassergal de 9,5 kg pêché par Joël Arvor aux Açores.



Un beau lieu jaune de 88 cm pêché par Bastien (12 ans) au leurre souple à Roscoff (29).



Un denti de belle taille pêché à la Farliède (83).

Alose	30 cm	Dorade grise	23 cm	Lingue julienne	63 cm	Morue ballaude	42 cm
Anchois	12 cm	Dorade rose	40 cm	Lingue bleue	70 cm	Orfèvre	30 cm
Baleine	23 cm	Dorade royale	29 cm	Lotte/Blautoue	50 cm	P. carrelé	27 cm
Bar 2/pêcheur	42 cm	Eglefin	30 cm	Maigre	50 cm	Rouget	15 cm
Bar moucheté	30 cm	Epagdon	170 cm	Makouh blanc LFL	168 cm	S. commun	22 cm
Barbeau	30 cm	Flet	30 cm	Makouh bleu LFL	251 cm	S. commun	11 cm
Bonite	40 cm	Hareng	20 cm	Maquereau	20/30 MN	S. commun	50 cm
Cadine	20 cm	Lieu jaune	30 cm	Merlu	27 cm	Sole commune	25 cm
Chapon	30 cm	Lieu noir	35 cm	Merlu	27 cm	Sole commune	25 cm
Chanchard	15 cm	Limande	20 cm	Morue	30 cm	Sole commune	25 cm
Congre	60 cm	Limande sole	25 cm	Mulet	30 cm	Sole commune	25 cm

## RESPECTONS LES TAILLES

LFL, longueur maximale inférieure-fourche, MN : Mer du Nord. \* Tailles préconisées par la FNPP

Atlantique Manche-mer du Nord 2022



www.fnpp.fr

0

5

10

15

20

25

30

35

40

42

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêcheurs en mer

Bonite

Dorade rose

Bar

(Bar) / (Bar) cabillaud

## Signez tous la pétition : NON à la senne démersale !

Dans le cadre d'un projet universitaire, un groupe d'étudiants a créé une **pétition pour l'interdiction de la pêche à la senne démersale**. Cette pétition a déjà récolté **près de 30 000 signatures**, ces étudiants proposent aux adhérents de la FNPP de s'y associer.

<https://www.change.org/p/sauvons-nos-mers-nos-p%C3%A0cheurs-et-notre-plan%C3%A8te-stop-%C3%A0-la-senne-d%C3%A9mersale>

## Chasse sous-marine passion : votre adhésion 2025

Depuis le 20 octobre 2024, **les licences FCSMP 2025 sont disponibles !** Il y a de **nombreux avantages** à devenir licencié à la division Chasse sous-marine passion de la FNPP. Elle donne notamment le droit, en plus d'une **couverture responsabilité civile basique intégrée** dans la cotisation, à un **abonnement à Pêche Plaisance**, bulletin d'information trimestriel de la FNPP et à une réduction d'impôts :

<https://www.fcsmpassion.com/boutique/adhesion/adhesion-fnpp-fcsmp/>

## Salon des pêches de Royan : rendez-vous du 11 au 13 avril 2025

Le premier salon des pêches de Royan s'est déroulé du 12 au 14 avril 2024, il a connu un franc succès. Pour cette deuxième édition, bienvenue aux nombreux exposants qui peuvent dès à présent réserver leur emplacement.

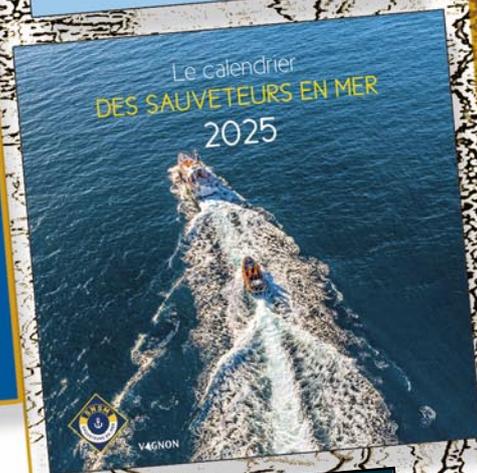
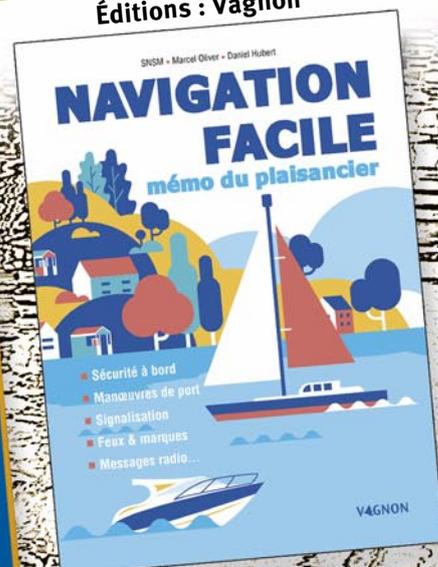
**Venez nombreux partager notre engagement et notre passion commune pour la pêche.** On se retrouve du 11 au 13 avril 2025 !

<https://salondespeches.com> - [contact@salondespeches.com](mailto:contact@salondespeches.com)

## La 9<sup>e</sup> édition du salon nautique d'Arcachon du 19 au 21 avril 2024

Le salon nautique d'Arcachon a pour objectif de **valoriser la filière nautique de la région et la pêche plaisance**. C'est un évènement important qui a réuni **cent-quatre-vingt-sept exposants, trente-neuf partenaires privés et institutionnels** et qui a accueilli près de soixante-cinq mille visiteurs. Des animations directement reliées à la pêche étaient organisées comme l'utilisation du **simulateur de pêche**.

Éditions : Vagnon



## Le nouveau site FNPP est en ligne !

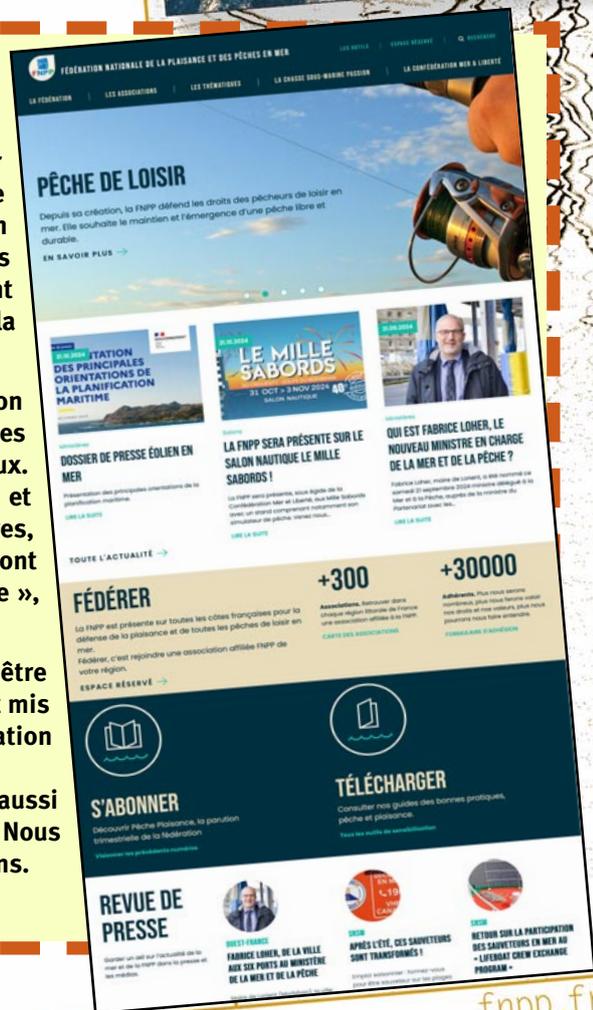
Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne de notre tout nouveau site internet ! Conçu pour offrir une expérience utilisateur optimale, ce site modernisé reflète notre engagement à répondre efficacement à vos besoins. Grâce à une interface intuitive, une navigation simplifiée et un design épuré, vous pouvez désormais accéder plus facilement à notre actualité à travers des onglets dynamiques présentant la fédération, les associations, les thématiques de la FNPP, ainsi que la division Chasse sous-marine passion et la Confédération Mer & Liberté.

Ce lancement marque une étape importante dans notre communication globale. L'objectif était de mettre en valeur les travaux de qualité et les ambitions nationales de la fédération, en présentant un contenu rigoureux. Ce site devait donc allier confort d'utilisation, référencement optimal et rapidité d'accès à l'information. De nouvelles fonctionnalités interactives, telles que la mise en ligne de notre trimestriel et des outils dynamiques, ont également été intégrées. Ce site sécurisé est entièrement « responsive », garantissant une expérience fluide sur tous les appareils.

L'information sur notre nouveau site est essentielle et il continue d'être enrichi régulièrement. Il se veut aussi au plus près de l'actualité et est mis à jour en conséquence. N'hésitez pas à nous transmettre toute information que vous jugerez utile.

Ce nouvel outil de communication a été pensé par et pour vous, mais aussi pour toucher les institutions et défendre efficacement la pêche de loisir. Nous vous invitons à le découvrir dès aujourd'hui et à partager vos impressions.

[www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



## LA TRANCHE-SUR-MER (85)

### Prolongement du ponton flottant

En début de saison, Maupas plaisanciers La Tranche-sur-Mer (AMP) a demandé au maire de la commune d'allonger le ponton flottant destiné aux embarquements et débarquements de la navette qui transporte les locataires et les plaisanciers entre l'embarcadère et le mouillage de leur bateau.

Ce prolongement permet en effet d'utiliser le ponton flottant sur une plus grande amplitude horaire de marée.

La réponse fut favorable pour un élément. Quelques membres du bureau

de l'AMP se sont donc mis en quête de collecter les fonds nécessaires auprès des professionnels locaux du nautisme pour obtenir la pause d'un deuxième et dernier élément.

L'engagement de l'AMP tenu, le maire permit l'installation en début juillet et organisa une petite inauguration à la satisfaction des plaisanciers présents.

L'AMP au service de ses adhérents regarde si une autre amélioration pour la saison 2025 pourrait être envisagée.

Jacques Flatin



## NOIRMOUTIER (85)

### Le retour de la Coupe du Morin

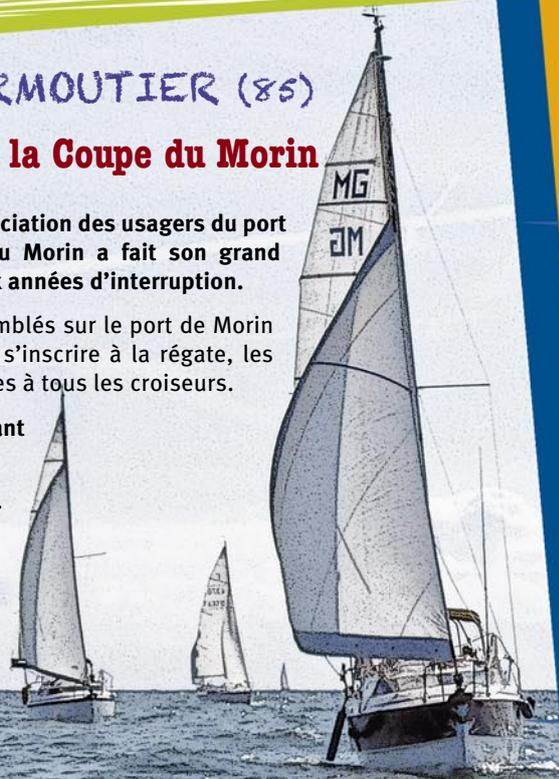
Sous l'égide de l'Association des usagers du port de Morin, la Coupe du Morin a fait son grand retour en 2024, après six années d'interruption.

Les équipages se sont rassemblés sur le port de Morin le 28 juillet dernier à 10 h pour s'inscrire à la régata, les inscriptions étaient gratuites et ouvertes à tous les croiseurs.

Une bourse d'équipiers avait été mise en place pour les propriétaires de bateaux cherchant un équipage ou inversement pour les équipiers qui souhaitaient trouver un bateau.

La régata a débuté à 11 h et s'est achevée vers 13 h par la cérémonie de remise des trophées. Pour clôturer cette matinée, l'Association des usagers du port de Morin a proposé le verre de l'amitié, moment de convivialité et d'échanges. Enfin, pour ceux qui souhaitaient déjeuner sur place, une plancha était mise à disposition, nous avons partagé un agréable moment.

Pierre Briaud  
vice-président de l'AUPM



A.P.P.B.E ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET DES PLAISANCIERS DE BERRE L'ÉTANG



## BERRE-L'ÉTANG (13)

### Association des pêcheurs et des plaisanciers de Berre-l'Étang

Cette association affiliée à la FNPP est présente sur le port Albert Samson à Berre-l'Étang et a vu le jour le 21 mai 2021. Elle compte aujourd'hui soixante-dix adhérents.

Dans un esprit de camaraderie, cette association est gérée par des bénévoles avec un bureau se composant d'un président, un vice-président, un trésorier ainsi qu'un secrétaire.

Notre but est d'initier tous les amoureux de la pêche et de la mer à se comporter dans le respect des règles ainsi que la protection de l'environnement.

Nous souhaitons à tous les clubs et les associations une excellente saison.

Gilles Vargas

# vènements (17)

## LE DOUHET

### Atelier sécurité à l'APMDD d'Oléron

Le 2 juillet 2024, dans le cadre de la fête de la mer et des littoraux, les amis pêcheurs en mer du Douhet ont organisé une journée sensibilisation à la sécurité en mer.

Cette association, présidée par Jean-Claude Gicquiau, s'est dotée depuis quelques années d'une **commission sécurité** qui valide chaque bateau avant le début de saison. C'est pour chacun, l'occasion de vérifier entre autres, les dates de péremption des fusées et des gilets automatiques.

Lors de cette journée, François Héliou, notre responsable sécurité, accompagné de Yves Bertouy, notre docteur pêcheur, ont donc animé deux ateliers. Pendant que le premier présentait le **fonctionnement des gilets de sauvetage automatiques**, le **maniement des fusées à main et des trompes d'avertissement à gaz**, le « doc » présentait à un autre groupe les **gestes de premiers secours**.

Avant de servir le verre de l'amitié, notre président clôturait ces ateliers par la **démonstration du déploiement d'un canot de survie** gracieusement confié par l'Espace nautique du Douhet, notre sponsor. Beau succès pour cette manifestation qui, devant l'engouement du public, se poursuivit l'après-midi par une deuxième présentation des gestes de premiers secours par le « doc ». En effet, de nombreuses personnes, n'ayant pu assister à la séance du matin, ont demandé au président et au « doc » de refaire une présentation l'après-midi, ce que ce dernier a bien gentiment accepté de réaliser.

Yves Thillet  
APMDD



## FÉCAMP (76)



**Triste nouvelle ! L'ancien président fécampois Gérard Lefrançois s'est éteint à l'âge de quatre-vingts ans.**

Membre actif et créateur de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Fécamp (APPF) en 2015, association qu'il a présidée durant six ans, Gérard Lefrançois, natif de Fécamp et dessinateur industriel spécialisé en électricité, a aussi été

président du Comité pêche plaisance 76 (CPP76). Il a ensuite créé l'Amicale des usagers du port de Fécamp en

décembre 2021, amicale dont il était toujours vice-président. Souffrant depuis quelques mois d'une lourde et douloureuse maladie, il s'est éteint dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre.

**Jean Mitsialis, le président de la FNPP et les membres de l'APPLH Le Havre, dans ces circonstances très douloureuses, présentent leurs plus sincères condoléances à Christelle, son amie, à son fils et ses proches.**

Son inhumation a eu lieu mardi 29 octobre 2024 en l'église de Saint-Léonard (près de Fécamp).

PatGob

## BERCK-S/MER LES STERNES (62)



### Disparition brutale de notre trésorier Gérard Fontaine

Il y a juste un an, le 21 octobre 2023 au soir, nous fêtions les quatre-vingts ans de Gérard lors d'un repas convivial au club. Pendant cette fête, organisée en secret, Gégé, le papy Sternes avait été baptisé « tonton Picsou » par la joyeuse équipe réunie ce soir-là.

Le 21 octobre 2024 en l'église de son village, une cérémonie religieuse était organisée pour les funérailles de Gérard disparu brutalement des suites d'une crise cardiaque le lendemain de son anniversaire. Les adhérents du club et amis de Gérard ont été nombreux à l'honorer de leur présence et messages de soutien à son amie Paule ; nous sommes tous envahis d'une profonde tristesse.

**Gégé était le trésorier de notre association, mais bien plus encore, un homme de cœur, de dévouement et d'une rare intégrité.**

Pendant de nombreuses années, Gérard a géré avec rigueur, transparence et bienveillance les comptes de l'association Les Sternes pêche en mer, dans l'intérêt du club et de tous ses adhérents. Le club des Sternes de Berck-sur-Mer vient de perdre un homme rare, un homme de valeurs, un homme dont l'engagement pour les autres était total.

**Merci Gérard pour tout ce que tu nous as donné. Tu resteras toujours dans nos mémoires et dans nos cœurs, nous garderons le même cap et resterons dans ton sillage.**

Jean-Luc Coret  
président des Sternes pêche en mer



## BERCK-S/MER LES STERNES (62)

Aux Stermes pêche en mer, la fête de la mer avait commencé dès le 14 août par la fête traditionnelle du maquereau grillé.

Ce sont plus de cent trente personnes adhérentes au club des Stermes qui se sont réunies sous chapiteaux pour déguster les maquereaux préparés sur le grill par la joyeuse équipe du barbecue. C'est toujours un plaisir de se retrouver la veille de la bénédiction pour partager un moment de convivialité et préparer nos bateaux pour leur baptême ou bénédiction.

Le lendemain, 15 août, plusieurs milliers de personnes se sont réunies sur l'esplanade pour célébrer Marie.

Puis, la foule menée par les associations Festi'berck, Stermes pêche en mer, la confrérie du hareng côtier, club nautique de Berck et SNSM est partie en procession sur la promenade Debeyre.

## Fête de la mer

Un arrêt au calvaire des marins a permis au maire et au prêtre de la paroisse de déposer une première gerbe en mémoire des marins disparus.

Arrivée à la base nautique de la baie d'Authie, s'est ensuite déroulée la bénédiction des bateaux des deux clubs. Mais la mer était basse, impossible de partir en mer avec les bateaux pour jeter la gerbe traditionnelle, c'est donc avec l'aéroglysseur de la SNSM que le maire et le curé ont été emmenés au large pour ce dépôt.

Le soleil et la ferveur ont permis de faire de cette journée une première qui restera pour tout le monde dans les annales de notre belle ville et dans nos cœurs. La fête de la mer est aussi le moment des retrouvailles entre amis.

Jean-Luc Coret  
président des Stermes pêche en mer

## LION-S/MER (14)

Les beaux jours ont amené notre club à participer à deux fêtes importantes.

• Fête du littoral le 23 juin nous associant à la ville de Ouistreham qui avait réservé un espace information.

Fête de la mer le 15 août à Lion-sur-Mer pour laquelle nous avons cette année décoré six bateaux pour la parade en ville vers la digue où à l'issue d'une messe en plein air nos bateaux ont été bénis.

Comme les autres années, un de nos bateaux a emmené au large, pour le dépôt d'une gerbe, le prêtre et notre nouvelle édile Magali Saint avec qui, comme son prédécesseur Dominique Regeard, nous entretenons de bonnes relations. Celle-ci permet au club de participer aux activités de la ville et ainsi à la ville de nous soutenir en tant qu'association.

Arlette Halley  
présidente Club pêche  
plaisance Lion-Sur-Mer

## Fête du littoral et fête de la mer



## GUIDEL-PLAGES (56)

### Forum des associations de Guidel : la FNPP était présente

Le forum des associations de Guidel 2024 s'est tenu le 7 septembre au complexe sportif de Prat-Foën.

Ce rendez-vous annuel a rassemblé soixante-sept des cent cinquante associations locales, offrant aux visiteurs une occasion de découvrir une vaste gamme d'activités culturelles, sportives et solidaires. La FNPP avec son bras armé local, l'Amicale des plaisanciers de Guidel-Plages, était présente. Le stand, joliment décoré par Jean-François Digoïn, a attiré des visiteurs intéressés par l'ensemble des activités de pêche et de préservation de l'environnement marin.

Nicole Leclère



# ations LARMOR-PLAGE (56)

## Soirée thon/sardines

L'Association pêche plaisance de Larmor-Plage a organisé le samedi 20 juillet 2024, pour la 24<sup>e</sup> année consécutive, sa traditionnelle soirée thon/sardines au petit port de Kernevel.

La pluie n'a pas découragé les convives qui ont fait abstraction des conditions météo pour partager ce moment de convivialité au rythme chaloupé des chants de marins entonnés par Guillaume Yaouank et l'équipage An-Aod.

Catherine Le Pallec  
communication (APPL Larmor-Plage)



## LE DOUHET (17)

Les 20 et 21 juillet 2024, les amis pêcheurs en mer du Douhet organisaient leur traditionnelle fête du port et de l'APMDD.

Au programme une initiation à la pêche écoresponsable pour les enfants, où vingt-trois d'entre eux avaient répondu présents. En soirée, cent seize personnes partageaient un repas sur l'esplanade du port auquel participaient Mme Rabelle, maire de Saint-Georges d'Oléron, ainsi que le comité Miss-en-Oléron avec Miss Oléron et Miss Port du Douhet et ses dauphines.

## Fête du port et de l'APMDD

Le dimanche matin, la fête se poursuivait avec une messe en plein air. Puis l'après-midi, dès que la marée l'a permis, quelques bateaux du club ont accompagné la SNSM île d'Aix pour un dépôt de gerbe aux périls en mer.

Enfin, cette manifestation se termina dans une mer formée et un fort vent d'ouest, par une démonstration d'hélicoptère avec la SNSM île d'Aix et l'hélicoptère Guépard Yankee de la Marine nationale.

Yves Thillet  
APMDD



## QUERQUEVILLE (50)

## Le premier Trophée de Querqueville

Dans et hors de la plus grande rade artificielle au monde, nous n'avons pas vérifié ce point, l'APUPQ a organisé son premier concours de pêche. Il était temps, après cinquante-cinq ans au service des pêcheurs plaisanciers.

Et c'est bien une partie de nos adhérents qui a constitué une équipe dynamique. Un grand merci à Daniel pour le pilotage, Frédéric pour la relation avec les sponsors et Franck pour la coordination.

La météo de septembre, réputée dans notre Normandie maritime, a éclairé l'ensemble de nos généreux sponsors, et les équipages passionnés.

Après une matinée en mer, les juges ont fait une analyse très stricte des espèces (onze) sorties et du nombre de prises. Un classement sans équivoque, et reconnu dans une belle ambiance a distingué le meilleur, Bernard, qui a reçu un trophée qui sera remis en jeu l'an prochain.

Cette œuvre est le travail d'artiste d'un de nos adhérents, un splendide bar. Christophe et Edmond ont rejoint le podium. Le trio a été fêté dignement. La remise des prix et des nombreux lots, à tous les participants s'est déroulée autour d'une buvette animée par Patrick.

La relève, nos trois jeunes participants, ont été gâtés, et ont pu tester immédiatement leur nouveau matériel, sous l'œil expert de Fernand.

Une partie des pêcheurs, complétée des épouses bienveillantes, s'est retrouvée sous le grand barnum pour déguster un sympathique buffet géré par Mimi et Patrick. Tout le monde et surtout les absents ont prévu de se retrouver en 2025 dans cet endroit merveilleux.

Le bureau de l'APUPQ



## BEIGNETS D'HUÎTRES AU PERSIL ET À LA CIBOULETTE

### Ingrédients :

- 16 huîtres (taille 0, 1 ou 2 suivant les goûts)
- 80 g de farine
- 40 g de maïzena
- 1 blanc d'œuf
- 5 g de sel
- 8 g de poivre
- 2 cuillères à soupe de persil haché
- 2 cuillères à soupe rase de ciboulette ciselée
- 30 ml d'eau pétillante glacée
- 40 ml de bière de Noël glacée
- Huile pour friture

Ouvrir les huîtres, les détacher délicatement puis les placer dans un plat au frais (en conservant l'eau de mer). Brosser et laver les coquilles d'huîtres vides. Les sécher et les réserver pour la présentation.

### La pâte

Dans un bol, mélanger l'eau pétillante, l'eau des huîtres et la bière. Dans un second bol, lier la farine, la maïzena, le sel, le poivre et un blanc d'œuf battu. Mélanger ensuite les deux préparations afin d'obtenir la consistance d'une pâte à crêpes. Ajouter le persil et la ciboulette.

### Le dressage

Égoutter les huîtres, puis les plonger une par une dans la pâte à beignets (veiller à bien les enrober). À l'aide d'une cuillère, déposer chaque huître dans l'huile chauffée à 180 °C et laisser frire jusqu'à coloration. Déposer les beignets sur une feuille de papier absorbant avant de procéder au dressage. Disposer chaque beignet d'huître dans une coquille et servir aussitôt.

Cette recette peut aussi être réalisée avec des cubes de poisson frais (poisson blanc ou saumon), des crevettes ou des noix de Saint-Jacques.

Joyeuses fêtes à tous !

**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer**  
09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)

### Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

**Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp](http://www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp)

**2/** Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

**Tarif : 40 €** (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

**Tarif : 20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**Je choisis la formule n° : ..... Montant : .....**

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à  
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....



# Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - \* Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS				
Alose	30 cm			
Anchois	12 cm			
Baliste	* 23 cm			
Bar 2/1 Sud 48°/j/pêcheur	✂ 42 cm			
Bar moucheté	30 cm			
Barbue	30 cm			
Bonite	✂ * 40 cm			
Cabillaud	✂ 42 cm			
Cardine	20 cm			
Chapon	30 cm			
Chinchard	15 cm			
Congre	60 cm			
Dorade grise	23 cm			
Dorade rose/Pageot rose	✂ 40 cm			
Dorade royale	✂ 23 cm			
Églefin	30 cm			
Espadon	✂ LJFL* 170 cm			
Flet	20 cm			
Hareng	20 cm			
Lieu jaune 2/j/pêcheur	✂ 42 cm			
Lieu noir	✂ 35 cm			
Limande	20 cm			
Limande sole	25 cm			
Lingue julienne	63 cm			
Lingue bleue	70 cm			
Lotte/Baudroie	50 cm			
Maigre	✂ 50 cm			
Makaïre blanc	✂ LJFL* 168 cm			
Makaïre bleu	✂ LJFL* 251 cm			
Maquereau*	✂ 20/30 MN* cm			
Merlan	27 cm			
Merlu	27 cm			
Mostelle	30 cm			
Mulet	30 cm			
Orphie	30 cm			
Plie carrelet	27 cm			
Rougets (barbet/grondin*)	15 cm			
Sar commun	✂ 25 cm			
Sardine	11 cm			
Saumon	50 cm			
Sole commune	✂ 25 cm			
Thon rouge	LJFL* 30 kg ou 115 cm			
Truite de mer	35 cm			
Turbot	30 cm			
<b>CRUSTACÉS</b>				
Araignée de mer	12 cm			
Crevette bouquet	5 cm			
Crevettes (autres)	3 cm			
Étrille	6,5 cm			
Homard*	✂ LC* 8,7/9 HF* cm			
Langouste*	✂ LC* 11 cm			
Langoustine	LT* 9 cm			
Queues de langoustines	4,6 cm			
Tourteau	13 Sud 48°/15 Nord 48° cm			
<b>MOLLUSQUES</b>				
Bulot	4,5 cm			
Clovisse	4 cm			
Couteau	10 cm			
Coque/Henon	2,7/3 LB* cm			
Coquille Saint-Jacques	11 cm			
Huître creuse	5 cm			
Huître plate	6 cm			
Mactre solide	2,5 cm			
Moule	4 cm			
Ormeau	9 cm			
Oursin piquants exclus	4 cm			
Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm			
Palourde européenne	4 cm			
Palourde japonaise	3,5/4 CM* cm			
Palourde rose	4 cm			
Pétoncle noir/Vanneaux	4 cm			
Poulpe	750 g			
Praïre/Clam	4,3 cm			
Telline/Olive de mer	2,5 cm			
Vernis/Palourde rouge	6 cm			
Vénus spissule	2,8 cm			

\* MN : Mer du Nord, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS				
Anchois	9 cm			
Bar commun/Loup	✂ 30 cm			
Cernier	45 cm			
Chapon	30 cm			
Chinchard	15 cm			
Congre	60 cm			
Denti	✂ * 50 cm			
Dorade commune/Pageot rose	✂ 33 cm			
Dorade grise	23 cm			
Dorade royale	✂ 23 cm			
Maigre	✂ 45 cm			
Maquereau*	✂ 18 cm			
Marbré	20 cm			
Merlu	20 cm			
Mostelle	30 cm			
Pageot acarné	17 cm			
Pageot rouge	15 cm			
Pagre commun	✂ 18 cm			
Raie pastenague	* 36 cm			
Raie torpille marbrée	* 36 cm			
Rougets	15 cm			
Sar commun	✂ 23 cm			
Sar à museau pointu	18 cm			
Sar à tête noire	18 cm			
Sardine	11 cm			
Sole commune	✂ 24 cm			
Sparaillon	12 cm			
Thon rouge	30 kg ou 115 cm			
<b>CRUSTACÉS</b>				
Crevettes rose	LC* 2 cm			
Homard*	✂ LT* 30 cm			
Langouste*	✂ LC* 9 cm			
Langoustine	LT* 7 cm			
<b>MOLLUSQUES ET AUTRES</b>				
Coque/Henon	2,7 cm			
Coquille Saint-Jacques	10 cm			
Huître creuse	6 cm			
Huître plate	6 cm			
Oursin piquants exclus	5 cm			
Palourde européenne	3,5 cm			
Palourdes (autres)	3 cm			
Praïre	2,5 cm			
Telline	2,5 cm			

**AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE** faisant l'objet d'un marquage obligatoire : dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaïre bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

**Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir** : corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérrou brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM VII d&e), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM 4&6 à 8), requin-taupe commun (pêche interdite toutes zones).

**Espèces soumises à quotas** : bar, espadon (Atl.), lieu, thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

\* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.

**Attention, homard susceptible de passer à 9 cm toutes zones.**

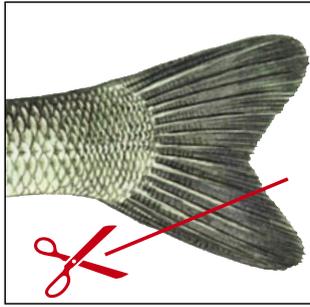
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

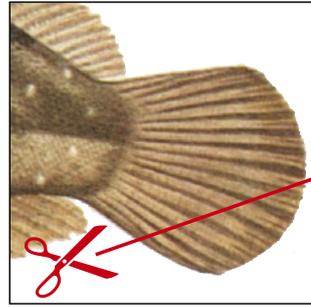
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

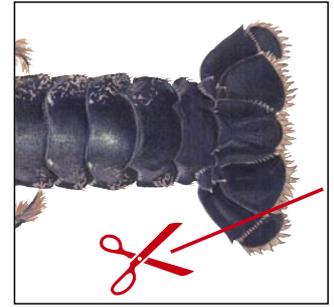
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

[www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)  
[contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

Bonne mer, et bon vent à tous.

### ACTUALITÉS

- 07.02.2025: Congrès 51<sup>e</sup> CONGRÈS FNPP DU 28 AU 31 MARS 2025
- 28.01.2025: Réglementation DIVISION 240 FIN 2023 ET SYNTHÈSE ARRÊTÉ FIN 2024 MODIFIANT LA D240 ET LA D244
- 20.01.2025: Enquête QUESTIONNAIRE SUR LE NOMBRE DE LIEUX PÊCHÉS EN 2024